

Stratégie visant à accroître les transitions vers la **résidence permanente**



Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada

Immigration, Refugees
and Citizenship Canada

Canada

Pour obtenir des renseignements sur les autres publications d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), consultez le site www.canada.ca/publications-ircc.

Disponible sur demande en médias substituts.

Also available in English under the title: Strategy to Expand Transitions to Permanent Residency

Visitez-nous en ligne

Site Web : www.cic.gc.ca

Facebook : www.facebook.com/CitCanada

YouTube : www.YouTube.com/CitImmCanada

Twitter : [@CitImmCanada](https://twitter.com/CitImmCanada)

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, 2022

N° de catalogue C134-8/2022F-PDF

ISBN ISBN 978-0-660-45277-7

IRCC 3372-09-2022

Table des matières

Résumé	4
Aperçu	7
1. Objectif	8
2. Piliers stratégiques	9
3. Contexte et rôle de l'immigration.....	9
3.1 Travailleurs étrangers temporaires.....	11
3.1.1 Niveau de compétence des travailleurs étrangers temporaires.....	13
3.2 Étudiants étrangers.....	14
3.3 Programmes pour résidents permanents de la catégorie économique et leur rôle dans les transitions.....	15
3.4 Faciliter l'immigration pendant la pandémie de COVID-19	19
3.5 Tendances et résultats de la transition des résidents temporaires.....	20
3.5.1 Taux de transition des résidents temporaires	20
3.5.2 Résultats de la sélection des immigrants en deux étapes	21
3.6 Considérations.....	23
4. La stratégie	24
4.1 Pilier 1 : Tirer parti de l'augmentation des niveaux d'immigration	24
4.2 Pilier 2 : Réformer le système Entrée express et assouplir les outils de sélection des immigrants.....	26
4.2.1 Révision des règles relatives aux résidents temporaires	28
4.3 Pilier 3 : Améliorer les programmes permanents d'immigration économique et les programmes pilotes.....	28
4.3.1 Mise en œuvre de la Classification nationale des professions (CNP) 2021	28
4.3.2 Amélioration du processus de reconnaissance des compétences acquises à l'étranger	30
4.3.3 Améliorations au Programme pilote sur l'agroalimentaire	32
4.3.4 Faciliter la transition des médecins	32
4.3.5 Avenir des programmes à l'intention des aides familiaux	33
4.3.6 Appui à la transition des étudiants étrangers.....	33
4.4 Pilier 4 : Aider les collectivités à attirer et à retenir les nouveaux arrivants, notamment par l'immigration francophone	34
4.4.1 Immigration francophone	35
4.5 Pilier 5 : Renforcer la capacité opérationnelle.....	36
5. Conclusion	38
Annexe 1	39
Annexe 2	42

Résumé

Le 11 mai 2022, la motion d'initiative parlementaire M-44, présentée par Randeep Sarai, député libéral de Surrey-Centre, a été adoptée à la Chambre des communes. Cette motion demande au gouvernement de rendre public un plan d'élargissement des voies d'accès à l'immigration économique pour permettre aux travailleurs d'accéder à la résidence permanente quel que soit leur niveau de compétences et pour favoriser l'accroissement des transitions de la résidence temporaire à la résidence permanente.

Les travailleurs étrangers temporaires et les étudiants étrangers jouent un rôle important dans l'économie canadienne. C'est pourquoi le gouvernement cherche à leur offrir de meilleures voies d'accès à la résidence permanente. Les travailleurs étrangers contribuent à la croissance et à la relance économiques du pays en aidant à répondre aux besoins immédiats en main-d'œuvre de différents employeurs, en apportant un large éventail de niveaux de compétence et de scolarité et en appuyant le développement des entreprises, l'innovation et la productivité. Les étudiants étrangers, quant à eux, constituent une source importante de talents qui contribue à accroître la main-d'œuvre du Canada, à stimuler la productivité et à atténuer les répercussions du vieillissement de la population du Canada.

L'aide à la transition de la résidence temporaire vers la résidence permanente est une caractéristique importante actuelle du système canadien d'immigration. Plusieurs de nos programmes existants offrent une voie d'accès à la résidence permanente aux travailleurs étrangers temporaires et aux étudiants étrangers diplômés de divers secteurs et niveaux de compétences.

En ce qui a trait à l'immigration économique permanente, les meilleurs candidats ont non seulement les compétences nécessaires pour s'intégrer rapidement à la main-d'œuvre canadienne, mais ils sont également bien placés pour réussir à long terme. Ces compétences leur donnent une marge de manœuvre à long terme pour faire face aux changements dans les besoins en main-d'œuvre et aux ralentissements économiques à l'avenir.

La présente stratégie décrit une gamme de voies d'accès axées sur l'accroissement des possibilités de transition de la résidence temporaire vers la résidence permanente, sur le renforcement de la capacité du Canada à répondre à un large éventail de besoins en main-d'œuvre et à combler les pénuries de main-d'œuvre à long terme ainsi que sur le soutien des besoins communautaires et régionaux. L'objectif est de resserrer les liens entre le marché du travail et les programmes d'immigration afin que l'économie canadienne dispose du large éventail de compétences dont elle a besoin dans les différents secteurs, de la santé à l'ingénierie, en passant par l'hôtellerie, les transports, les métiers et ressources et les technologies de l'information. Autrement dit, nous nous efforçons d'aider les gens à passer de la résidence temporaire à la résidence permanente en élargissant ou en ajustant les voies d'accès actuellement offertes aux étrangers qui travaillent au Canada et qui souhaitent y rester, y compris les étudiants étrangers diplômés.

Pour ce faire, il faudra appliquer les bons outils d'immigration afin de trouver un équilibre entre la nécessité de répondre aux besoins immédiats des employeurs canadiens et la réalisation des objectifs économiques à moyen et à long terme, tout en s'assurant de protéger les travailleurs vulnérables et d'offrir des possibilités aux travailleurs domestiques.

Dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement utilisera une approche à cinq piliers pour atteindre ses objectifs :

Le pilier 1 repose sur les cibles accrues prévus en matière d'immigration dans le Plan des niveaux d'immigration 2022-2024 afin de garantir au Canada une plus grande offre de main-d'œuvre permanente. Ce plan donne l'occasion à plus de travailleurs temporaires de faire la transition vers la résidence permanente afin d'aider à remédier aux pénuries de main-d'œuvre et à stimuler la croissance économique après la pandémie.

Le pilier 2 vise à réformer le système Entrée express, notamment en assouplissant les outils de sélection des immigrants grâce à de récentes modifications à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*. Ces modifications permettront au ministre de répondre aux besoins du marché du travail et aux priorités économiques régionales, ainsi que d'accroître l'immigration francophone, en sélectionnant plus de candidats possédant des qualifications précises, comme de l'expérience au Canada. Le Ministère se penchera également sur les critères du système de classement global d'Entrée express, et plus particulièrement sur les points accordés pour les études et l'expérience de travail au Canada, les compétences linguistiques et une offre d'emploi. Le ministre sera ainsi mieux à même d'assurer, en consultation avec les principaux partenaires, la satisfaction des besoins en main-d'œuvre des industries et des employeurs au Canada. Ces changements constituent le fondement de la prochaine version d'Entrée express, qui comprendra davantage de possibilités de transition vers la résidence permanente pour les travailleurs de tous niveaux de compétence.

Le pilier 3 consiste à améliorer les programmes permanents d'immigration économique pour aider les travailleurs essentiels des professions à forte demande à passer de la résidence temporaire à la résidence permanente. Ces améliorations comprennent ce qui suit :

- adopter la dernière version de la Classification nationale des professions (CNP) de 2021, qui élargit l'admissibilité à certaines professions à forte demande dans plusieurs voies d'accès à l'immigration économique permanente;
- améliorer l'accès des nouveaux arrivants à l'information afin de s'assurer qu'ils possèdent les qualifications nécessaires et les aiguiller vers des programmes fédéraux et provinciaux ou territoriaux;
- explorer de meilleures façons de faire passer les travailleurs essentiels très recherchés à la résidence permanente, notamment en éliminant des obstacles pour les médecins;
- améliorer les programmes pilotes afin d'appuyer la transition vers la résidence permanente des travailleurs du domaine des soins à domicile et du secteur agroalimentaire.

Le pilier 4 vise à aider les collectivités à attirer et à retenir les nouveaux arrivants, notamment par l'immigration francophone. Le gouvernement appuie les communautés francophones en situation minoritaire hors Québec au moyen de mesures visant l'atteinte de l'objectif d'immigration francophone de 4,4 % d'ici 2023. De plus, un nouveau programme des candidats des municipalités est en cours d'élaboration afin d'aider les municipalités à attirer et à retenir de nouveaux arrivants afin de répondre aux besoins locaux en main-d'œuvre. Le gouvernement poursuit également sa collaboration avec les provinces et les territoires et les employeurs pour mettre en place des voies d'accès novatrices à la résidence permanente, notamment par l'entremise du Programme des candidats des provinces, qui offre aux provinces et aux territoires la marge de manœuvre nécessaire pour adapter et faire évoluer leurs volets d'immigration et répondre ainsi à leurs besoins en main-d'œuvre respectifs.

Enfin, par l'intermédiaire du **pilier 5**, le gouvernement renforce la capacité de traitement, améliore l'expérience client et modernise le système d'immigration grâce à des améliorations technologiques. Ces initiatives visent essentiellement à s'assurer que les nouveaux arrivants sont accueillis au Canada en tant que résidents permanents le plus rapidement possible.

Ces piliers viendront s'ajouter aux outils actuels des provinces et des territoires qui leur permettent de sélectionner des candidats de façon indépendante afin de répondre à des besoins régionaux précis parmi tous les niveaux de compétence.

Aperçu

La **motion d'initiative parlementaire M-44** a été présentée par Randeep Sarai, député libéral de Surrey-Centre, le 31 janvier 2022. À la suite de certaines modifications proposées, elle a été acceptée à l'unanimité et adoptée le 11 mai 2022.

La motion demandait au gouvernement d'élaborer et de rendre public, dans les 120 jours suivant l'adoption, un plan exhaustif visant à élargir le volet de l'immigration économique pour permettre à des travailleurs de tous les niveaux de compétence de répondre à la gamme complète des besoins en main-d'œuvre, ainsi qu'à accroître les voies d'accès à la résidence permanente pour les travailleurs étrangers temporaires, y compris les étudiants étrangers, possédant de l'expérience de travail significative au Canada dans des secteurs touchés par des pénuries de main-d'œuvre persistantes. Ce plan devait comporter six éléments précis.

Texte de la motion

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait dresser et rendre public, dans les 120 jours suivant l'adoption de cette motion, un plan exhaustif visant à accroître le volet de l'immigration économique pour permettre aux travailleurs de tous les niveaux de compétences de répondre à l'ensemble des besoins en main-d'œuvre et les voies d'accès à la résidence permanente pour les travailleurs étrangers temporaires, y compris les étudiants internationaux, possédant une expérience de travail canadienne considérable dans des secteurs touchés par des pénuries de main-d'œuvre persistantes, et ce plan devrait comporter les éléments suivants :

- a) modifier les critères d'admissibilité aux programmes d'immigration de la catégorie économique afin d'accorder plus de poids à l'expérience de travail considérable acquise au Canada et élargir les catégories professionnelles admissibles et l'expérience de travail à divers niveaux de compétence;*
- b) examiner les données probantes recueillies concernant de récents programmes tels que la Voie d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente, le Programme d'immigration au Canada atlantique (PICA), le Programme d'immigration dans les communautés rurales et du Nord (PICRN), le Programme pilote sur l'immigration agroalimentaire et le Programme des candidats des provinces (PCP);*
- c) incorporer des données sur les pénuries de main-d'œuvre et de compétences afin d'adapter la politique sur la sélection des immigrants aux pénuries de main-d'œuvre persistantes;*
- d) évaluer des façons d'accroître la répartition géographique de l'immigration et d'encourager la conservation des immigrants dans les petites collectivités, ainsi que de favoriser l'immigration francophone hors Québec;*
- e) définir des mécanismes pour garantir la souplesse des outils de sélection des immigrants afin de pouvoir réagir rapidement à l'évolution des besoins du marché du travail et aux priorités économiques régionales;*
- f) tenir compte en particulier des professions et des secteurs essentiels qui sont sous-représentés dans les programmes d'immigration économique actuels, tels que les services de santé, les soignants, l'agriculture, la fabrication, le secteur des services, les métiers et les transports.*

La motion d’initiative parlementaire M-44 correspond de façon générale aux priorités du gouvernement du Canada en matière d’immigration et au mandat d’IRCC, qui consiste à faciliter l’arrivée et l’intégration des personnes au Canada d’une manière qui maximise leur contribution au pays tout en protégeant la santé et la sécurité des Canadiens.

Le gouvernement appuie cette motion. Elle est directement liée à l’engagement issu de la lettre de mandat du ministre d’IRCC d’«[é]largir les voies d’accès à la résidence permanente pour les étudiants internationaux et les travailleurs étrangers temporaires au moyen du système Entrée express », y compris « pour les travailleurs étrangers temporaires du secteur agricole », un travail entrepris avec le ministère de l’Agriculture et de l’Agroalimentaire. Elle s’harmonise également avec l’engagement de « continuer de mettre en œuvre une stratégie nationale ambitieuse d’immigration francophone dans tout le pays ».

Faciliter la transition des travailleurs étrangers temporaires et des étudiants étrangers diplômés vers la résidence permanente est déjà une fonction importante du système d’immigration canadien. Le présent rapport donne un aperçu de la stratégie du gouvernement du Canada visant à améliorer et à élargir les voies d’accès existantes par l’intermédiaire desquelles les résidents temporaires qui travaillent au Canada, y compris les diplômés étrangers, peuvent faire la transition vers la résidence permanente dans tous les niveaux de compétences. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, les travaux se poursuivront en collaboration avec d’autres ministères fédéraux et les gouvernements provinciaux et territoriaux et en partenariat avec les collectivités, les partenaires régionaux et sectoriels, les intervenants de l’industrie, les employeurs et les organisations de migrants.

1. Objectif

Le présent rapport décrit en détail la stratégie visant à élargir les voies d’accès pour appuyer la transition des étudiants étrangers diplômés et des travailleurs étrangers temporaires vers la résidence permanente. Cette stratégie vise à renforcer la capacité du Canada de s’attaquer aux pénuries de main-d’œuvre et de répondre à un éventail complet de besoins en main-d’œuvre. Elle favorisera l’atteinte de cet objectif en tirant parti du nombre accru de nouveaux arrivants qui seront accueillis au Canada chaque année, en améliorant l’ensemble des programmes et des politiques actuels en matière d’immigration et en veillant à ce que la capacité opérationnelle nécessaire soit en place pour traiter le nombre accru de demandes afin que les nouveaux arrivants puissent venir au Canada rapidement et sans heurts. De plus, IRCC explore de nouveaux programmes et de nouvelles politiques et approches pour faciliter la transition et accroître la rétention régionale grâce à la collaboration avec les collectivités et municipalités.

2. Piliers stratégiques

Voici les piliers de la stratégie qui permettront d'accroître la transition d'étudiants étrangers diplômés et de travailleurs étrangers temporaires et de favoriser la réussite de cette transition :

- Tirer parti de l'augmentation des niveaux d'immigration
- Réformer le système Entrée express et assouplir les outils de sélection des immigrants
- Améliorer les programmes permanents d'immigration économique et les programmes pilotes
- Aider les collectivités à attirer et à retenir les nouveaux arrivants, notamment par l'immigration francophone
- Renforcer la capacité opérationnelle

3. Contexte et rôle de l'immigration

Compte tenu des périodes de taux d'emploi records et de faibles taux de chômage en 2022, on peut dire que la reprise économique du Canada depuis la pandémie est bien amorcée. Cependant, le Canada continue de se heurter à des défis démographiques et économiques, car les secteurs essentiels de l'économie ont toujours besoin de plus de travailleurs pour bâtir une main-d'œuvre solide. Les pressions du marché du travail touchent presque tous les secteurs de l'économie et toutes les régions du pays. Au premier trimestre de 2022, les employeurs canadiens cherchaient activement à pourvoir 957 500 postes vacants, soit le nombre trimestriel le plus élevé jamais enregistré, ce qui représente une pénurie de main-d'œuvre à court terme¹. Plus de 58 % de ces postes vacants exigeaient un diplôme d'études secondaires ou moins². Bien qu'on s'attende à ce que bon nombre de ces postes vacants soient temporaires et généralement plus faciles à combler, certaines pénuries persistent dans des secteurs comme la construction, les services professionnels, scientifiques et techniques et les soins de santé, qui exigent des solutions à long terme pour le marché du travail compte tenu des défis complexes prévus, notamment l'augmentation des exigences en matière de compétences et le vieillissement de la population au cours de la prochaine décennie³.

L'immigration est l'un des nombreux outils qui aident à fournir de la main-d'œuvre supplémentaire et s'ajoute aux efforts visant à renforcer la capacité nationale. Dans le contexte de l'immigration, une partie des immigrants sont sélectionnés comme immigrants économiques (y compris leur conjoint et les personnes à leur charge) pour leur capacité à soutenir le développement d'une économie canadienne forte et prospère, où les avantages de l'immigration sont partagés dans toutes les régions du Canada. Ils apportent les compétences dont notre économie a besoin et aident à combler nos lacunes en matière de main-d'œuvre,

¹Statistique Canada. (2022). *Le Quotidien* : [Postes vacants, premier trimestre de 2022](#)

²Statistique Canada. (2022). [Postes vacants, proportion des postes vacants et moyenne du salaire horaire offert selon certaines caractéristiques, données trimestrielles non désaisonnalisées](#)

³Bates, Chris, Réunion du Comité permanent de l'industrie et de la technologie, 26 avril 2022. [Témoignages - INDU \(44-1\) - no 18 - Chambre des communes du Canada \(noscommunes.ca\)](#)

nous aidant ainsi à continuer de croître en tant que pays. Ils apportent également une expertise aux entreprises en quête d'un avantage concurrentiel et enrichissent notre croissance sociale, culturelle et économique.

Cependant, la croissance de l'immigration temporaire et permanente au Canada doit être gérée de manière à atténuer les risques comme la pression à la baisse sur les salaires, le déplacement des travailleurs locaux et la diminution des mesures visant à encourager les investissements de capitaux et technologiques. Le système d'immigration doit également tenir compte du contexte économique plus large, plus particulièrement de la hausse de l'inflation et des taux d'intérêt, qui pourraient ralentir la demande des consommateurs et l'activité économique et avoir un effet négatif sur la qualité de vie et la capacité financière des Canadiens, y compris sur les immigrants eux-mêmes.

Tous les ordres de gouvernement et les intervenants, notamment les établissements d'enseignement, les entreprises et les travailleurs, doivent collaborer afin de façonner l'avenir du Canada et d'assurer sa prospérité et sa croissance économique. Pour remédier au resserrement du marché du travail, les solutions au Canada, autres que l'immigration, comprennent l'élimination des obstacles pour les groupes sous-représentés, l'offre de possibilités aux décrocheurs, la formation et le perfectionnement des compétences de la main-d'œuvre actuelle, l'amélioration des salaires et des conditions de travail, et la recherche de moyens d'améliorer la productivité, comme les investissements de capitaux et technologiques.

Le gouvernement a fait des investissements dans plusieurs domaines qui aideront à soutenir les entreprises canadiennes et la main-d'œuvre actuelle. Parmi les initiatives récentes, mentionnons l'aide aux petites et moyennes entreprises afin qu'elles investissent dans de nouvelles technologies et des projets d'immobilisation; l'élargissement du soutien pour les stages étudiants, y compris les placements d'étudiants étrangers pour accélérer la recherche, l'innovation et l'intégration de la technologie; l'aider aux apprentis des groupes sous-représentés (dont les femmes, les nouveaux arrivants, les personnes en situation de handicap, les Autochtones et les personnes racisées) afin qu'ils entreprennent et réussissent une carrière dans un métier spécialisé; l'appui à la mise en œuvre d'une stratégie d'emploi pour les personnes en situation de handicap par l'entremise du Fonds d'intégration; et la modernisation des ententes de transfert relatives au marché du travail conclues avec les provinces et territoires afin qu'un plus grand nombre de travailleurs soient admissibles à de l'aide avant de se retrouver au chômage, tandis que les employeurs reçoivent une aide directe pour former de nouveau leurs travailleurs.

3.1 Travailleurs étrangers temporaires

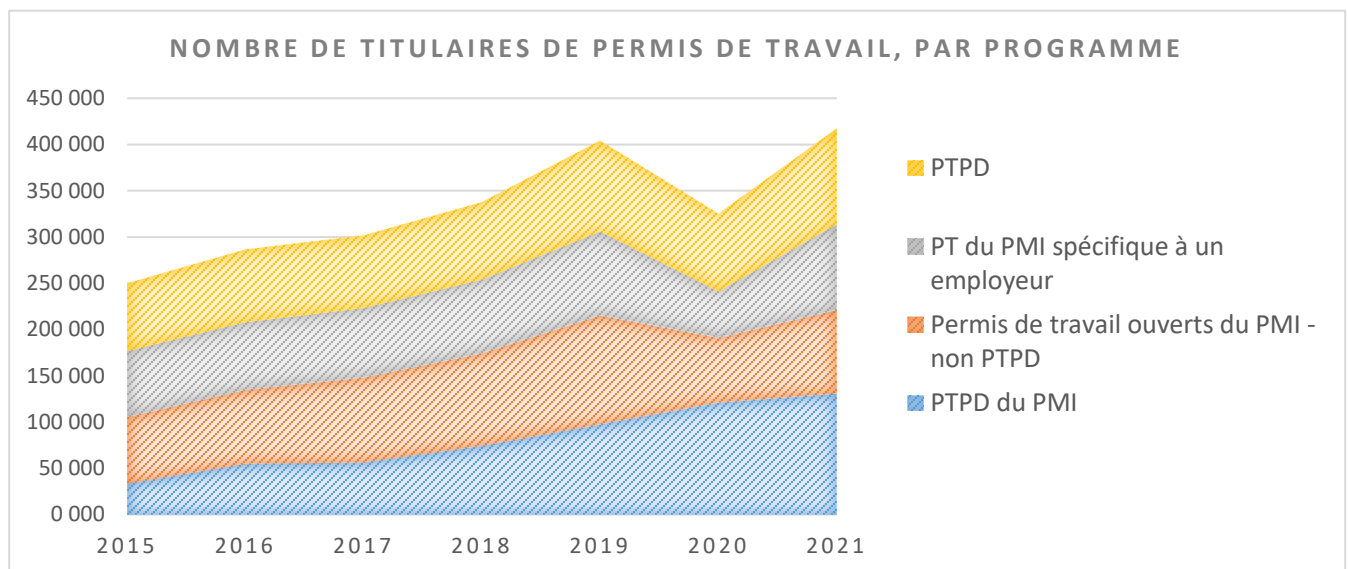
L'immigration économique, autant temporaire que permanente, aide le Canada à demeurer concurrentiel et à attirer des talents de partout dans le monde. Les travailleurs étrangers temporaires jouent un rôle de plus en plus important sur le marché du travail canadien, et leurs contributions, quel que soit le secteur dans lequel ils travaillent et leur niveau de compétence, sont devenues encore plus évidentes pendant la pandémie de COVID-19 et la reprise économique du Canada. Ils ont soutenu et continuent de soutenir les Canadiens en occupant des emplois dans des industries et des professions essentielles lorsque les employeurs sont incapables de trouver des citoyens canadiens ou des résidents permanents disponibles pour le faire.

Il existe deux grands programmes de travail temporaire : le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et le Programme de mobilité internationale (PMI). Le PTET est administré conjointement par Emploi et Développement social Canada et IRCC et vise à combler les pénuries temporaires de main-d'œuvre et de compétences ne pouvant être comblées autrement, tel que déterminé par une étude d'impact sur le marché du travail. Le PMI est administré uniquement par IRCC et permet aux employeurs d'embaucher des travailleurs temporaires à l'appui d'objectifs économiques, sociaux ou culturels plus généraux ou lorsqu'il y a des avantages réciproques pour le Canada, et ce, sans étude d'impact sur le marché du travail.

Contrairement aux programmes d'immigration économique permanente, qui sont gérés en fonction du volet et du nombre de candidats sélectionnés dans le Plan des niveaux d'immigration, les programmes des travailleurs temporaires sont axés sur la demande, bien que dans le cadre du PTEP, il puisse y avoir des limites ou des plafonds quant au nombre de travailleurs étrangers temporaires employés dans une région ou un secteur précis pour protéger le marché du travail canadien des répercussions négatives comme les pressions à la baisse sur les salaires ou l'éviction de travailleurs canadiens. Les travailleurs étrangers temporaires sont souvent considérés comme étant liés à un emploi et à un employeur en particulier, mais en réalité, une grande proportion de permis de travail sont délivrés sous forme de permis de travail ouverts dans le cadre du PMI et ne sont pas spécifiques à un employeur. Ainsi, IRCC peut équilibrer les avantages sociaux, culturels et économiques pour le Canada tout en répondant aux besoins du marché du travail et aux priorités économiques.

Figure 1 : Données et tendances relatives aux travailleurs temporaires

- Le nombre de titulaires de permis de travail dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et du Programme de mobilité internationale (PMI) a augmenté depuis la réforme des programmes en 2015.
- Bien qu'il y ait eu une augmentation du nombre de titulaires de permis de travail ouvert et de permis de travail lié à un employeur, le nombre de titulaires de permis de travail ouvert a augmenté de près de 110 % de 2015 à 2021.
 - Une grande partie de cette demande est liée à la stratégie du Canada relative aux étudiants étrangers – les permis de travail postdiplôme ont augmenté de près de 290 % de 2015 à 2021 (de 33 575 à 130 695).
 - En 2021, les titulaires de permis de travail postdiplôme représentaient environ 31 % de tous les titulaires de permis de travail.



3.1.1 Niveau de compétence des travailleurs étrangers temporaires

Les travailleurs étrangers temporaires forment un groupe diversifié par rapport aux professions et aux niveaux de compétence. Ces personnes contribuent à répondre au besoin immédiat de travailleurs de différents niveaux de compétence au Canada, ce qui permet à notre économie de continuer à croître et à prospérer.

Selon une étude récente de Statistique Canada et d'IRCC sur le taux de transition sur 10 ans des travailleurs étrangers temporaires, parmi les travailleurs étrangers temporaires dont le premier permis de travail a été délivré entre 2010 et 2014, la répartition des compétences est de 44,4 % pour les professions plus spécialisées (niveaux de compétence O, A ou B de la CNP) et de 38,6 % pour les professions peu spécialisées (niveaux de compétence C et D de la CNP). La proportion restante est indéterminée⁴.

Les professions auxquelles on destine les travailleurs étrangers sont nombreuses⁵. Dans le cadre du PTET, les travailleurs sont dirigés vers des secteurs comme l'agriculture, la fabrication, les services, les métiers spécialisés, les transports, les services de santé et comme aides familiaux. Les données du Ministère indiquent qu'environ 43 % (44 200) des nouveaux permis de travail au titre de ce programme ont été délivrés à des ouvriers agricoles en 2021. Dans le cadre du PMI, les professions liées aux technologies de l'information, comme celles d'analyste de systèmes d'information, de programmeur et d'ingénieur en logiciel, figuraient parmi les 10 professions les plus recherchées associées à la délivrance de permis de travail en 2021.

Comment le niveau de compétence est-il déterminé?

À ce jour, IRCC a catégorisé les immigrants selon la CNP de 2016, qui classe les professions selon le niveau de compétence et les grandes catégories professionnelles.

*Aux fins de l'immigration économique, les principaux groupes sont les suivants :

Type de compétence O : postes de gestion, par exemple, gestionnaire des affaires, gestionnaire du marketing, gestionnaire de systèmes informatiques

Niveau de compétence A : emplois professionnels qui exigent habituellement un diplôme universitaire, par exemple, programmeur, professeur d'université, comptable

Niveau de compétence B : emplois techniques et métiers spécialisés qui exigent habituellement un diplôme d'études collégiales ou une formation d'apprenti, par exemple, adjoint administratif, superviseur de services alimentaires, agent de soutien aux utilisateurs

Niveau de compétence C : emplois intermédiaires qui exigent habituellement des études secondaires ou une formation propre à l'emploi, par exemple, responsable de service de garde, conducteur de grand routier, gardien de sécurité

Niveau de compétence D : emplois manuels pour lesquels la formation est donnée en cours d'emploi, par exemple, serveur au comptoir, caissier, nettoyeur

*À l'automne 2022, IRCC adoptera la CNP 2021 révisée.

⁴ Picot, G., Hou, F., Crossman, E. et Lu, Y. (2022). [La transition vers la résidence permanente chez les travailleurs étrangers temporaires peu et hautement qualifiés.](#)

⁵ IRCC n'est pas en mesure de vérifier si les titulaires d'un permis de travail ouvert participent au marché du travail et, le cas échéant, à quel titre, comme c'est le cas pour les permis de travail liés à un employeur.

Dans l'ensemble, le taux de transition vers la résidence permanente des travailleurs étrangers temporaires occupant des professions peu spécialisées est plus élevé ou plus ou moins égal à celui des travailleurs hautement qualifiés⁶. Le taux de transition sur cinq ans des travailleurs étrangers temporaires dont le premier permis de travail a été délivré entre 2010 et 2014 était de 30 % pour les travailleurs peu spécialisés, comparativement à 27 % pour les travailleurs plus qualifiés⁷.

3.2 Étudiants étrangers

Le Canada est depuis longtemps un choix attrayant pour les étudiants étrangers parmi les concurrents mondiaux. Bien que le principal objectif du Programme des étudiants étrangers soit de faciliter les études temporaires au Canada, les étudiants étrangers jouent un rôle de plus en plus important sur le marché du travail canadien⁸. Pendant la période scolaire, les étudiants admissibles sont autorisés à travailler un nombre illimité d'heures sur le campus et jusqu'à 20 heures par semaine hors campus sans avoir besoin d'un permis de travail, ainsi qu'à temps plein pendant les congés planifiés. À la fin de 2021, environ 618 000 étudiants étrangers possédaient un permis d'études valide.

Après l'obtention de leur diplôme, les étudiants peuvent être admissibles à un permis de travail postdiplôme, qui est un permis de travail ouvert (ce qui signifie qu'il n'est pas lié à un employeur en particulier) délivré dans le cadre du PMI. En 2021, environ 372 000 permis de travail postdiplôme ont été délivrés, ce qui permet aux étudiants étrangers diplômés de contribuer à la population active du Canada et d'acquérir une expérience de travail au Canada pouvant correspondre à celle nécessaire pour présenter une demande de résidence permanente. Cependant, malgré la croissance de la population étudiante internationale, celle-ci est devenue moins diversifiée au cours des deux dernières décennies, avec une concentration accrue dans certains pays d'origine, provinces d'études et domaines d'études⁹. IRCC étudie des stratégies pour diversifier les pays sources des participants au Programme des étudiants étrangers du Canada ainsi que des façons d'inciter les étudiants à regarder ailleurs que dans les grands centres urbains lorsqu'ils choisissent un programme d'études. Il importe de souligner que la croissance rapide du programme a entraîné des préoccupations concernant la vulnérabilité des étudiants et l'intégrité générale du programme. Le Ministère s'efforce de maintenir et de renforcer l'intégrité du programme, au besoin, afin de veiller à ce que les étudiants soient protégés contre les mauvais traitements.

⁶ Picot, G., Hou, F., Crossman, E. et Lu, Y. (2022). [*La transition vers la résidence permanente chez les travailleurs étrangers temporaires peu et hautement qualifiés*](#).

⁷ Ibidem.

⁸ Crossman, E., Choi, Y. et Hou, F. (2021). [*Les étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre : la participation au marché du travail pendant les études. Rapports économiques et sociaux, 1\(11\)*](#).

⁹ Crossman, E., Choi, Y. et Hou, F. (2021). [*Les étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre : l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers et l'évolution de leurs caractéristiques sociodémographiques. Rapports économiques et sociaux, 1\(7\)*](#).

3.3 Programmes pour résidents permanents de la catégorie économique et leur rôle dans les transitions

Plusieurs programmes d'immigration économique permanente sont offerts aux travailleurs étrangers temporaires¹⁰. À cause de ces programmes, les transitions ont considérablement augmenté depuis le début des années 2000. En 2021, environ 168 600 personnes sont passées du statut de travailleur temporaire (déterminé par la délivrance d'un permis de travail antérieur) au statut de résident permanent, ce qui représente 64 % des admissions dans la catégorie de l'immigration économique.

Les programmes fédéraux pour travailleurs hautement qualifiés – catégorie de l'expérience canadienne, le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) et le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) – représentent traditionnellement la plus importante catégorie d'immigration économique du Plan des niveaux d'immigration, qui établit des cibles et des fourchettes pour l'ensemble des admissions dans les catégories d'immigration. En 2021, 139 460 nouveaux résidents permanents ont été admis dans le cadre de ces programmes, ce qui représentait environ 34 % de l'immigration totale.

Entrée express est le système de gestion des demandes, utilisé depuis 2015, qui permet de sélectionner les candidats des programmes fédéraux pour travailleurs hautement qualifiés en fonction de leur capacité à réussir dans l'économie et la société canadiennes à long terme (en fonction de facteurs comme l'expérience de travail au Canada, les études et la compétence dans les langues officielles). Cette méthode de sélection a permis au Canada de bénéficier d'un flux régulier et prévisible d'immigrants qualifiés que les employeurs peuvent embaucher pour répondre à leurs besoins en main-d'œuvre et pour faire croître et développer leur entreprise.

La **catégorie de l'expérience canadienne**, qui existe depuis 2008, est un programme qui cible la transition des travailleurs étrangers temporaires hautement qualifiés ayant de l'expérience de travail au Canada (au moins une année d'expérience de travail qualifié au Canada sur une période de trois ans), y compris les diplômés étrangers, jusqu'à la résidence permanente. En sélectionnant des candidats qui ont démontré leur capacité à s'intégrer au marché du travail canadien, le programme vise à attirer des immigrants qui favorisent la compétitivité mondiale et répondent mieux aux besoins du marché du travail. Les niveaux de compétence admissibles à ce programme sont plus spécialisés et comprennent les niveaux 0, A et B de la CNP.

D'autres programmes, comme le **Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)** et le **Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral)**, permettent aussi de répondre aux besoins du marché du travail et contribuent à la transition vers la résidence permanente. Le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) n'accorde pas la priorité à la transition des travailleurs étrangers temporaires, mais joue un rôle important en offrant des possibilités de

¹⁰ Consulter l'annexe 2 pour voir un aperçu des programmes de la catégorie économique.

résidence permanente en une seule étape aux travailleurs étrangers très recherchés. Les immigrants hautement qualifiés (CNP 0, A et B) sont admissibles. Le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral), une voie d'accès spécialisée pour les immigrants qualifiés dans un métier spécialisé, permet également aux travailleurs temporaires de faire la transition. En 2019, 67 % des 645 demandeurs principaux qui ont immigré dans le cadre de ce programme étaient auparavant titulaires d'un permis de travail au Canada.

Le **Programme des candidats des provinces**, qui est géré conjointement par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, attire un nombre important de travailleurs étrangers temporaires et d'étudiants étrangers diplômés. Il s'agit d'un programme de longue date lancé pour multiplier les avantages de l'immigration en fonction de la croissance de la population, du développement économique et des besoins particuliers du marché du travail des provinces et des territoires, tout en appuyant la répartition des avantages de l'immigration économique à l'échelle du pays.

Environ la moitié des places en immigration économique sont réservées aux provinces et aux territoires qui offrent plusieurs voies d'immigration (y compris le Québec). Plus précisément, le Plan des niveaux d'immigration 2022-2024 établit les affectations ciblées pour ce programme à environ 262 000 sur trois ans. Ce total ne comprend pas les affectations qui relèvent du plan d'immigration du Québec.

Le Programme des candidats des provinces accueille des candidats de tous les niveaux de compétence, y compris ceux qui ont de l'expérience de travail et des offres d'emploi dans des professions aux niveaux intermédiaires et peu spécialisés (niveaux de compétence C et D de la CNP). De 2017 à 2021, 16 % des demandeurs principaux qui sont devenus résidents permanents grâce à ce programme avaient l'intention de travailler dans une profession de niveau de compétence C et D de la CNP.

De 2019 à 2021, le Ministère a également fourni aux provinces et aux territoires une affectation spéciale pour accorder la résidence permanente aux travailleurs ayant des offres d'emploi dans les professions de niveau de compétence C de la CNP. Depuis la fin de cette initiative, toutes les provinces et tous les territoires qui utilisent le Programme des candidats des provinces ont soit créé des voies d'accès, modifié des voies d'accès ou avaient déjà des voies d'accès vers la résidence permanente pour ces travailleurs.

Par l'entremise du Programme des candidats des provinces, IRCC aide des provinces comme l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, qui ont établi des stratégies d'immigration pour les francophones, dont des quotas en pourcentage, et qui offrent aux travailleurs étrangers temporaires et d'outre-mer qui parlent français la possibilité de présenter une demande de résidence permanente afin de vivre et de travailler dans leur province ou territoire.

Le **Programme d’immigration au Canada atlantique** a été établi à titre de programme permanent en janvier 2022, après avoir été mis à l’essai avec succès dans le cadre d’un programme pilote. Le Programme d’immigration au Canada atlantique aidera le gouvernement fédéral et les provinces de l’Atlantique à établir un ordre de priorité parmi les secteurs et les professions clés afin de répondre aux besoins en main-d’œuvre et de soutenir le développement économique régional dans un contexte de réalités économiques en évolution.

L’évaluation du programme pilote de 2020 a permis de constater que ce dernier était sur la bonne voie pour ce qui est d’aider les employeurs de la région à répondre à leurs besoins en matière de main-d’œuvre et d’accroître la rétention des immigrants, en particulier dans les professions techniques et les métiers spécialisés (niveau B de la CNP) et les professions de niveau intermédiaire (niveau C de la CNP) ainsi que dans des secteurs comme les services, les métiers, le transport et la fabrication (en particulier le secteur du poisson et des fruits de mer)¹¹. Une exception était incluse et permet aux travailleurs de la santé hautement qualifiés (p. ex. les infirmières) d’accepter des emplois d’un niveau de compétence moins élevé (p. ex. aides-infirmières et aides-soignants) pour pouvoir immédiatement commencer à travailler dans ce secteur en demande tandis qu’ils explorent l’option de mettre à jour leurs titres de compétences.

En 2021, le Programme pilote d’immigration au Canada atlantique a accueilli environ 4 900 résidents permanents au Canada atlantique, dont bon nombre avaient déjà travaillé au Canada. Pour continuer à relever les défis de la région de l’Atlantique, le Plan des niveaux d’immigration 2022-2024 a établi des cibles pour le programme, soit l’atteinte d’un total de 19 250 nouveaux résidents permanents sur une période de trois ans.

Le **Programme pilote d’immigration dans les collectivités rurales et du Nord**, un programme pilote communautaire novateur auquel participent 11 collectivités, a été lancé en 2019 afin d’attirer et de retenir des talents étrangers dans les petites collectivités aux prises avec des défis économiques et démographiques. Ce programme pilote comprend une voie d’accès à la résidence permanente pour les étudiants étrangers diplômés qui ont terminé des études postsecondaires dans la collectivité ainsi que pour les travailleurs qui possèdent des compétences et des attributs recherchés. Le programme pilote offre une marge de manœuvre pour permettre aux collectivités de répondre aux besoins économiques croissants, notamment la capacité d’accorder la priorité aux candidatures dans des secteurs en demande comme les soins de santé. Tous les niveaux de compétence (0 à D de la CNP) sont admissibles en vertu de ce programme.

Le **Programme pilote des gardiens d’enfants en milieu familial** et le **Programme pilote des aides familiaux à domicile** ont été lancés en juin 2019 afin d’offrir une voie d’accès claire et

¹¹ Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. (2020). [*Évaluation du Programme pilote d’immigration au Canada atlantique*](#)

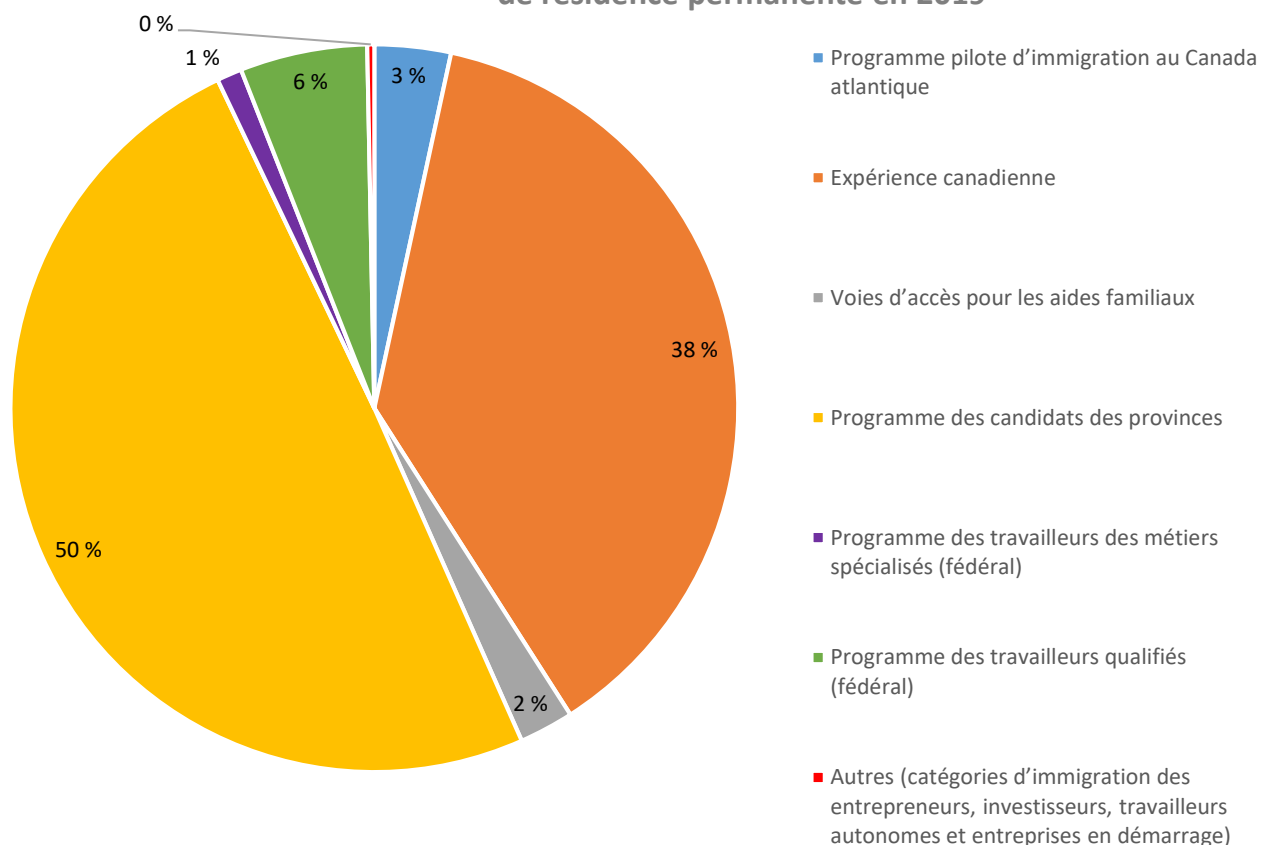
directe à la résidence permanente aux aides familiaux à domicile. En 2021, plus de 2 800 aides familiaux et membres de leur famille ont été admis au Canada.

Le **Programme pilote sur l'agroalimentaire** a été lancé en 2020 pour mettre à l'essai une voie d'accès à la résidence permanente propre à un secteur dédiée aux travailleurs étrangers temporaires du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Ce programme pilote cherche à remédier aux pénuries de main-d'œuvre dans certaines industries du secteur, comme la transformation de la viande, la production de cultures de serre et de champignons et l'élevage du bétail. Le programme pilote est ouvert aux travailleurs des niveaux intermédiaires et peu spécialisés (niveaux B, C et D de la CNP), qui sont hautement représentés dans ces industries.

Cette figure présente un aperçu des voies d'accès des programmes économiques utilisées par les résidents permanents ayant déjà travaillé au Canada en tant que travailleurs étrangers temporaires.

Les principaux programmes utilisés par les travailleurs étrangers temporaires pour obtenir la résidence permanente en 2019 étaient le Programme des candidats des provinces (50 %) et la catégorie de l'expérience canadienne (38 %).

Figure 2 : Transition des travailleurs étrangers temporaires par programme de résidence permanente en 2019



3.4 [Faciliter l'immigration pendant la pandémie de COVID-19](#)

En réponse aux restrictions de voyage et aux fermetures de frontières dans le contexte de la pandémie de COVID-19, IRCC a réagi en proposant des solutions novatrices axées sur la reprise économique du Canada et l'exécution du mandat, des programmes de base et des services essentiels du Ministère.

En 2021, plus de 91 000 demandes ont été présentées dans le cadre de la **Voie d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente**, un programme à durée limitée ciblant les nouveaux diplômés étrangers et les travailleurs essentiels. Plus de 130 professions essentielles de divers niveaux de compétence, y compris celles mentionnées dans la motion, notamment dans le secteur des soins de santé, de la garde d'enfants, de l'agriculture, de la fabrication, des services, des métiers et du transport, étaient admissibles. Des volets réservés aux résidents temporaires francophones et bilingues (langues officielles) étaient inclus. Près de 24 000 nouveaux résidents permanents ont été admis par cette voie en 2021, et plus de 31 000 autres l'avaient été à la fin de juillet 2022, soit environ 78 % des 40 000 admissions prévues pour 2022. On prévoit 32 000 admissions supplémentaires en 2023¹².

Les professions envisagées des personnes admises à ce jour ont considérablement varié; elles comprennent des concentrations notables d'adjoints administratifs, de techniciens de soutien aux utilisateurs, de superviseurs des services alimentaires, de superviseurs de la vente au détail, de préposés aux services d'aide à domicile, de cuisiniers, d'agents de sécurité et de services connexes, de manutentionnaires, de chauffeurs de camion de transport et de caissiers. Les niveaux de compétence prévus des demandeurs principaux admis, eux, se situent principalement à l'extrémité supérieure du spectre : 44 % sont des travailleurs qualifiés et techniques (niveau B de la CNP); 8 % sont des professionnels (niveau A de la CNP) et 4 %, des gestionnaires (niveau 0 de la CNP); 32 % occupent un emploi moyennement spécialisé (niveau C de la CNP) et 11 %, un emploi qui ne nécessitait pas d'études ni de formation en cours d'emploi (niveau D de la CNP).

En juin 2022, de nouvelles mesures sont entrées en vigueur pour les personnes ayant présenté une demande de résidence permanente au moyen de la Voie d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente, et le traitement des demandes devrait se poursuivre en 2023. Voici quelques-uns des changements :

- Les demandeurs ne sont plus tenus de rester au Canada pendant le traitement de leur demande.
- Les demandeurs qui demandent un permis de travail en attendant que leur demande de résidence permanente soit traitée pourront obtenir un permis de travail ouvert en vertu d'une politique d'intérêt public temporaire valide jusqu'à la fin de 2024. Ainsi, toutes les

¹² Gouvernement du Canada. (2022). [Avis – Renseignements supplémentaires sur le Plan des niveaux d'immigration 2022-2024](#).

demandes de résidence permanente seront traitées avant que les demandeurs n'aient à présenter une demande de prolongation de leur statut temporaire.

- Afin d'appuyer le regroupement familial, les membres de la famille qui sont à l'extérieur du Canada et qui ont été inclus dans la demande de résidence permanente d'un demandeur principal seront admissibles à leur propre permis de travail ouvert.

De plus, en février 2021, dans le but de favoriser l'immigration pendant la pandémie, le Ministère a envoyé des invitations à présenter une demande de résidence permanente à tous les candidats du bassin d'Entrée express admissibles à la catégorie de l'expérience canadienne (CEC), car la grande majorité de ces candidats se trouvaient déjà au Canada. Il s'agissait de la plus grande sélection de candidats de l'histoire du système Entrée express. Au total, 99 653 invitations à présenter une demande au titre de la CEC ont été envoyées en 2021, ce qui représente 87 % de toutes les invitations du système Entrée express envoyées au cours de cette année-là.

3.5 Tendances et résultats de la transition des résidents temporaires

L'une des caractéristiques dominantes et croissantes du système d'immigration canadien est la mesure dans laquelle il est délibérément axé sur la création et la facilitation des transitions de la résidence temporaire à la résidence permanente. Les plus grands programmes de sélection de la catégorie de l'immigration économique visent précisément à attirer et à retenir des travailleurs étrangers temporaires et des étudiants étrangers diplômés qui ont acquis de l'expérience au Canada, au moyen de critères et de points (p. ex. catégorie de l'expérience canadienne, Programme des candidats des provinces et système de classement complet d'Entrée express pour la sélection de candidats hautement qualifiés).

3.5.1 Taux de transition des résidents temporaires

Le taux de transition de la résidence temporaire à la résidence permanente a augmenté considérablement au cours des 20 dernières années. Juste avant la pandémie, il a augmenté de 27 % au cours de la période de trois ans entre 2017 et 2019 (selon la délivrance antérieure des permis de travail). Cette tendance a été accentuée par l'introduction récente de plusieurs nouvelles voies d'accès qui comportent toutes des dimensions de transition de la résidence temporaire à la résidence permanente, soit sur une base géographique (Programme pilote d'immigration au Canada atlantique; Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord) ou sur une base sectorielle (les programmes pilotes des aides familiaux; Programme pilote sur l'agroalimentaire). De 2019 à 2021, le taux de transition a augmenté de plus d'une fois et demie, en partie en raison du nombre important d'invitations à présenter une demande au titre de la catégorie de l'expérience canadienne.

En 2019, un total de 63 000 personnes sont passées du statut de travailleur temporaire à celui de résident permanent. Ce total représentait 18 % de l'immigration totale (résidence

permanente), mais une proportion beaucoup plus importante (30 %) de toutes les admissions aux fins de l'immigration économique. Ce chiffre a atteint de nouveaux sommets en 2021 en raison de la décision du gouvernement de permettre la transition des résidents temporaires en réponse à la pandémie de COVID-19. Par conséquent, en 2021, 42 % de l'immigration permanente totale et 64 % de toute l'immigration économique étaient le résultat des transitions de travailleurs temporaires à résidents permanents.

En ce qui concerne les étudiants étrangers en particulier, en 2021, 39 % (ou environ 157 000 personnes) de tous les nouveaux résidents permanents avaient déjà possédé au moins un permis d'études. Environ 88 000 de ces personnes sont passées directement à la résidence permanente grâce à leur permis de travail postdiplôme. Les recherches indiquent que près des trois quarts des titulaires de permis de travail postdiplôme font la transition vers la résidence permanente dans les cinq ans suivant l'obtention de ce type de permis de travail¹³.

3.5.2 Résultats de la sélection des immigrants en deux étapes

En général, il y a plusieurs avantages à sélectionner des résidents permanents parmi le bassin de résidents temporaires¹⁴. Cette approche combine les attributs bénéfiques des systèmes de sélection de l'immigration économique axés sur la demande (sur les employeurs) et des systèmes de sélection de l'immigration économique provinciaux/fédéraux, dans le but d'améliorer les résultats pour les immigrants, les employeurs, la société et l'économie. Elle peut améliorer l'adéquation entre l'emploi et les compétences et faciliter le recrutement et le maintien en poste de travailleurs immigrants ainsi qu'accroître la population et répondre aux besoins du marché du travail des régions à l'extérieur des grandes villes métropolitaines.

Les immigrants qui ont acquis de l'expérience de travail temporaire au Canada s'intègrent généralement mieux au marché du travail, et il est peu probable qu'ils éprouvent les mêmes difficultés de transférabilité de leur capital humain. Ils peuvent également avoir bâti un réseau social et acquis des compétences générales dans le contexte du milieu de travail canadien¹⁵.

Cependant, la sélection des immigrants en deux étapes peut avoir des conséquences négatives. L'un des risques est que certains travailleurs étrangers temporaires soient victimes d'exploitation et vivent de mauvaises conditions de travail. Des rapports montrent que les travailleurs vulnérables qui n'ont pas accès à suffisamment d'aide peuvent être forcés d'endurer des conditions inacceptables, comme être sous-payé, et travailler un nombre d'heures de travail excessif et dans des lieux de travail dangereux, parce qu'ils souhaitent

¹³ Crossman, E., Y. Lu et F. Hou. (2022). [*Les étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre : la participation au marché du travail après les études. Rapports économiques et sociaux 1\(12\).*](#)

¹⁴ Crossman, E., F. Hou et G. Picot. (2020). [*Sélection des immigrants en deux étapes : examen des avantages et des défis potentiels*](#)

¹⁵ Ibidem.

obtenir la résidence permanente¹⁶. Les travailleurs étrangers temporaires peuvent également remplacer des travailleurs domestiques et faire baisser les salaires. Le fait de compter sur un grand nombre de travailleurs étrangers à faible coût peut également réduire la motivation des employeurs et des gouvernements à renforcer la formation des travailleurs domestiques. De plus, les employeurs à la recherche d'une main-d'œuvre bon marché peuvent donner la priorité à une demande à court terme au détriment de la compétitivité à plus long terme, car les recherches laissent entendre que les programmes d'immigration parrainés par les employeurs ne sont pas efficaces pour répondre aux besoins à long terme du marché du travail et de l'économie en général¹⁷.

Les résidents permanents qui ont précédemment acquis une expérience de travail au Canada forment généralement un groupe hétérogène sur le plan des compétences, et les résultats économiques varient considérablement entre les différents groupes comparativement à ceux qui n'ont pas d'expérience de travail au Canada¹⁸. Par exemple, on a constaté que les anciens résidents temporaires possédant un permis de travail pour un emploi spécialisé avaient des revenus au départ beaucoup plus élevés que les immigrants sans expérience canadienne antérieure. En revanche, on a constaté que les anciens résidents temporaires possédant un permis de travail pour des emplois non spécialisés gagnaient beaucoup moins que les immigrants sans expérience canadienne antérieure¹⁹.

Un rapport²⁰ récent montre également que l'incidence de l'emploi diffère selon le niveau de revenu et le sexe. Presque tous les hommes et les femmes immigrants qui avaient des revenus annuels moyens ou élevés au Canada avant d'immigrer ont continué d'occuper un emploi au cours de la première année complète suivant leur immigration. En ce qui concerne ceux qui avaient un faible revenu (de 0 \$ à moins de 20 000 \$) ou aucun revenu, le pourcentage était de 89 % et 82 % respectivement pour les hommes et de 80 % et 55 % respectivement pour les femmes.

Un rapport a également montré que les immigrants de la catégorie économique ayant acquis une expérience de travail au Canada au sein de professions peu spécialisées avaient des revenus beaucoup plus faibles au moment de leur arrivée que les immigrants sans expérience canadienne antérieure, et que la croissance de leurs revenus était plus lente. Cet écart peut constituer une limite potentielle à la sélection par les employeurs, car les travailleurs étrangers

¹⁶ Crossman, E., F. Hou et G. Picot. (2020). [*Sélection des immigrants en deux étapes : examen des avantages et des défis potentiels*](#)

¹⁷ Ibidem.

¹⁸ Ibidem.

¹⁹ Hou, F. et A. Bonikowska. (2018). « *Selections before the selection: the earnings advantage of host-country work experience before permanent residence.* » *International Migration Review* 52 (3) : 695 à 723.

²⁰ Hou, F., E. Crossman et G. Picot. (2020). [*Sélection des immigrants en deux étapes : tendances récentes de la situation des immigrants sur le marché du travail*](#)

temporaires qui ont été recrutés spécifiquement pour travailler dans des emplois peu rémunérés et peu spécialisés pourraient ne pas avoir la capacité d'accéder à des emplois mieux rémunérés après avoir obtenu la résidence permanente ou après avoir perdu leur emploi²¹.

Dans l'ensemble, l'analyse a montré qu'il existe un avantage à long terme en matière de rémunération chez les immigrants économiques qui avaient un revenu avant d'immigrer au Canada. L'avantage pour les immigrants à faible revenu était faible, mais avait tendance à croître au fil du temps, passant à des revenus environ 5 % plus élevés par rapport à ceux qui n'avaient aucun revenu avant l'immigration la première année, à 9 % la dixième année (pour la cohorte de 2000 à 2005, résultats ajustés²²). Les immigrants semblables ayant un revenu moyen gagnaient 38 % de plus la première année et 13 % de plus la dixième année. Les immigrants ayant un revenu élevé gagnaient 4,2 fois plus au cours de la première année et 2,1 fois plus au cours de la dixième année.

3.6 Considérations

Les travailleurs étrangers temporaires et les étudiants étrangers sont souvent considérés comme des candidats à l'emploi et à l'immigration économique permanente en raison de l'intégration qu'ils ont déjà amorcée dans les milieux de travail canadiens et de l'établissement de réseaux culturels et sociaux au Canada.

La catégorie de l'immigration économique est la principale source d'admission de résidents permanents au Canada. En 2021, 252 971 (ou 62 %) des 405 999 immigrants ont été admis au titre de la catégorie de l'immigration économique, ce qui comprend les conjoints et les personnes à charge. Parallèlement, il y a encore plus de résidents temporaires qui travaillent et étudient au Canada. Par exemple, en 2021, il y avait environ 444 800 titulaires de permis d'études et 415 000 titulaires de permis de travail, ce qui souligne qu'il n'y a pas suffisamment de places pour permettre à tous les résidents temporaires d'obtenir la résidence permanente au cours d'une année donnée.

Bien que de nombreux résidents temporaires cherchent à obtenir la résidence permanente au Canada, tous les résidents temporaires qui viennent au Canada n'ont pas comme unique intention d'y rester. Il est également important de reconnaître que la résidence temporaire est accordée de plein droit, que ce soit pour étudier ou travailler temporairement au Canada.

²¹ Hou, F. et A. Bonikowska. (2018). « *Selections before the selection: the earnings advantage of host-country work experience before permanent residence.* » *International Migration Review* 52 (3) : 695 à 723.

²² Fondé sur des estimations de modèle multivarié tenant compte des différences de région d'origine, de niveau de scolarité, de connaissance d'une langue officielle, d'âge à l'admission, de catégorie d'immigrant, de province de résidence et de taille de la ville. Hou, F., E. Crossman et G. Picot. (2020). [Sélection des immigrants en deux étapes : tendances récentes de la situation des immigrants sur le marché du travail.](#)

De plus, il est important que le Canada continue d'offrir des voies d'accès pour attirer des personnes ayant des compétences, des antécédents et des talents variés parmi celles qui, à l'échelle mondiale, souhaitent immigrer au Canada sans y avoir déjà travaillé ou étudié.

Bien que l'immigration économique soit le principal moteur du système d'immigration pour répondre aux besoins du marché du travail, les nouveaux arrivants qui obtiennent la résidence permanente par l'intermédiaire des deux autres catégories principales d'immigration (regroupement familial et réfugiés) contribuent aussi à l'économie et participent aussi au marché du travail.

En ce qui concerne les pénuries de main-d'œuvre persistantes actuelles et futures, tous les intervenants, y compris les gouvernements, les établissements d'enseignement, les employeurs, les intervenants de l'industrie et les travailleurs, devront unir leurs efforts pour façonner l'avenir du Canada et assurer sa prospérité et sa croissance économique à long terme.

4. [La stratégie](#)

En plus des divers programmes pilotes et programmes qui offrent aux travailleurs étrangers temporaires et aux étudiants étrangers la possibilité de devenir résidents permanents, le gouvernement a élaboré une stratégie visant à élargir encore davantage la transition de la résidence temporaire vers la résidence permanente au moyen de plusieurs mesures supplémentaires.

L'approche décrite dans la stratégie ci-dessous comprend cinq piliers qui ont pour but d'accroître les transitions et de répondre aux besoins du marché du travail, tout en tenant compte des défis régionaux et d'autres considérations liées à la sélection des immigrants en deux étapes au moyen d'un éventail de mesures qui exigeront une consultation étroite et un partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.

4.1 [Pilier 1 : Tirer parti de l'augmentation des niveaux d'immigration](#)

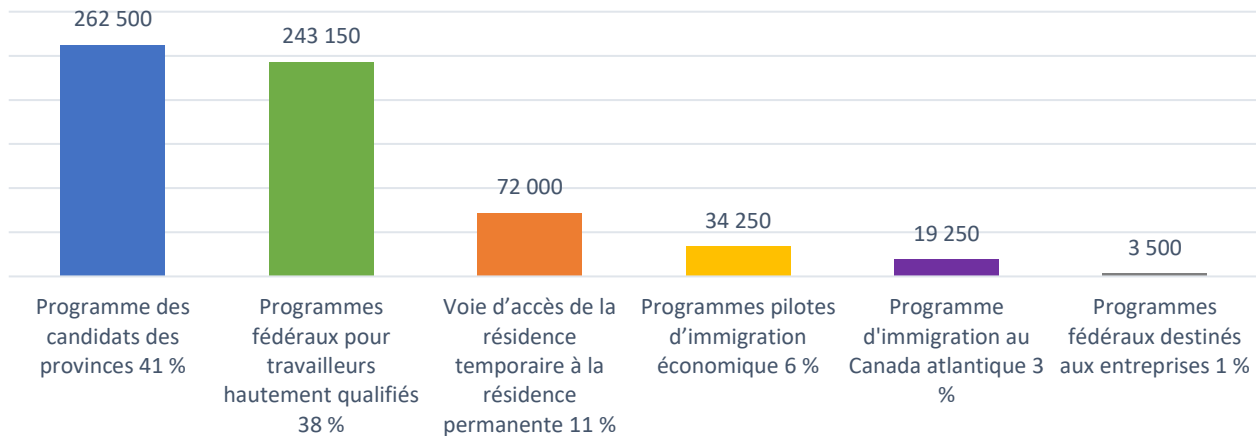
Dans le [Plan des niveaux d'immigration 2022-2024](#), le Canada a établi des cibles ambitieuses en matière d'immigration pour accueillir 431 645 nouveaux résidents permanents en 2022, 447 055 en 2023 et 451 000 en 2024, ce qui représente un taux d'immigration correspondant à environ 1 % de la population canadienne. Cette augmentation des niveaux d'immigration est une mesure fondamentale visant à remédier au resserrement du marché du travail en fournissant au marché du travail canadien une plus grande offre de main-d'œuvre permanente et à stimuler la reprise économique et la croissance continue du Canada. Le plan permettra à plus de travailleurs que jamais de passer de la résidence temporaire à la résidence permanente dans le cadre d'un ensemble de programmes.

Ce plan des niveaux d'immigration vise à établir un équilibre entre le niveau de croissance et le temps et les ressources requis par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que par les intervenants, pour planifier l'accueil de nouveaux arrivants et s'y préparer. Il s'agit notamment de veiller à ce que les collectivités aient la capacité de répondre aux nouvelles demandes d'infrastructure, comme le logement, les soins de santé, l'éducation, le transport et les services d'établissement, et à ce que les gouvernements soient en mesure de traiter un nombre croissant de demandes de complexité variable en temps opportun.

Le Plan des niveaux d'immigration 2022-2024 est conçu pour assurer l'expansion des programmes de développement économique régional, dont on s'attend à ce qu'ils augmentent les possibilités, pour les travailleurs étrangers temporaires et les étudiants étrangers diplômés de divers niveaux de compétence, de faire la transition vers la résidence permanente. Ces programmes, dont le nombre de places aux fins d'admission a augmenté, comprennent le Programme d'immigration au Canada atlantique, le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord de même que le Programme des candidats des municipalités, une fois qu'il sera lancé. On s'attend également à ce qu'une proportion importante de résidents permanents passent par des programmes établis comme le Programme des candidats des provinces et la catégorie de l'expérience canadienne, en plus de la Voie d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente au titre duquel des admissions sont prévues pour 2022 et 2023. À cette fin, le Ministère collabore avec les provinces et les territoires pour faciliter la transition des travailleurs vers la résidence permanente par l'intermédiaire du Programme des candidats des provinces, notamment en allouant un plus grand nombre de places.

Le Plan des niveaux d'immigration 2023-2025 sera déposé au Parlement au plus tard le 1^{er} novembre 2022. La figure 3 ci-après montre la répartition des admissions par programme de développement économique (à l'exclusion des programmes des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires du Québec).

Figure 3 : Répartition des niveaux par catégorie d'immigration économique, objectifs écombinés sur trois ans (2022-2024*), en nombre de personnes



*Les programmes fédéraux pour travailleurs hautement qualifiés comprennent la catégorie de l'expérience canadienne, le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) et le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral). Les programmes pilotes d'immigration économique comprennent les programmes destinés aux aides familiaux, le Programme pilote sur l'agroalimentaire, le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord, la Voie d'accès à la mobilité économique et le Programme des candidats des municipalités, une fois qu'il sera lancé. Les programmes fédéraux destinés aux entreprises comprennent le Programme de visa pour démarrage d'entreprise et le Programme d'immigration des travailleurs autonomes.

4.2 Pilier 2 : Réformer le système Entrée express et assouplir les outils de sélection des immigrants

Dans le but d'accroître la souplesse du système d'immigration et de mieux répondre aux besoins du marché du travail, le gouvernement du Canada a récemment présenté des modifications à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* au moyen du projet de loi C-19 (*Loi d'exécution du budget*), adoptées par le Parlement. Les modifications à la *Loi* accroissent la souplesse du système Entrée express et confèrent au ministre le pouvoir d'établir des catégories de candidats ayant des caractéristiques particulières et d'inviter les personnes les mieux classées à présenter une demande de résidence permanente. Le Ministère évalue actuellement la meilleure façon d'utiliser les nouveaux outils pour répondre aux besoins du marché du travail canadien, notamment en envisageant une sélection fondée sur des critères tels que les compétences linguistiques en français, des diplômes précis, une expérience de travail propre à une profession, le travail au Canada ou d'autres liens avec le Canada.

La législation exige que les catégories soient liées à l'atteinte d'un objectif économique, que le ministre consulte les partenaires et les intervenants avant d'établir une catégorie et que le ministre fasse rapport annuellement au Parlement sur l'utilisation des nouveaux pouvoirs.

La mise en œuvre de ces nouveaux pouvoirs nécessitera des changements aux systèmes de TI d'IRCC. Ces changements aideront le Ministère à mettre en place un système d'immigration moderne et numérique dans le but de transformer le service à la clientèle et d'améliorer l'efficacité du système d'immigration du Canada. Le moment exact de la mise en œuvre de cette mesure n'a pas encore été déterminé. Toutefois, IRCC prévoit que les changements seront en place d'ici le printemps 2023. Ils s'appliqueront à la série de programmes (les programmes fédéraux pour travailleurs hautement qualifiés) actuellement gérés par l'entremise du système Entrée express.

Le Ministère travaillera avec ses partenaires provinciaux et territoriaux à la mise en œuvre de ces nouveaux pouvoirs et consultera un large éventail d'intervenants, y compris les employeurs et l'industrie, pour contribuer à la détermination des priorités et des catégories afin de cibler plus efficacement les besoins du marché du travail et ainsi atteindre les cibles économiques du gouvernement.

Le 28 juillet 2022, le Forum des ministres responsables de l'immigration (FMRI) s'est réuni et a discuté de l'avenir du système d'immigration du Canada. Les ministres ont appuyé une plus grande collaboration fédérale-provinciale-territoriale sur un éventail d'enjeux, y compris les programmes et les voies d'accès visant à faciliter le passage du statut de résident temporaire à celui de résident permanent, ainsi que le rôle des provinces et des territoires dans la sélection des immigrants. Le Ministère communiquera de l'information aux provinces et aux territoires afin de s'assurer qu'ils peuvent donner un avis éclairé et planifier les tirages ciblés du gouvernement fédéral à partir du bassin d'Entrée express, en plus des tirages régulièrement effectués pour les candidats désignés dans le cadre du Programme des candidats des provinces.

En plus de mettre en place un nouveau mécanisme de sélection plus souple, le Ministère entreprend un examen des critères du système de classement global d'Entrée Express, qui se penchera plus particulièrement sur l'attribution des points pour les études et l'expérience de travail au Canada, les compétences linguistiques et une offre d'emploi, en vue d'accroître les possibilités pour les travailleurs au Canada de faire la transition vers la résidence permanente.

En outre, le Ministère évalue actuellement avec soin les récentes mesures de sélection novatrices, comme la Voie d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente et l'utilisation de rondes d'invitations ciblés dans la catégorie de l'expérience canadienne, qui sont axées sur les travailleurs et les diplômés au Canada, afin de déterminer les leçons apprises et d'appliquer les connaissances acquises à d'autres programmes.

Ensemble, les mesures susmentionnées entraîneront des changements transformateurs dans le système Entrée express et se traduiront par un plus grand nombre de possibilités de transition vers la résidence permanente pour les travailleurs de divers niveaux de compétence, dans une liste de secteurs plus diversifiée.

4.2.1 Révision des règles relatives aux résidents temporaires

Le Ministère procède actuellement à un examen du Programme des étudiants étrangers, y compris de ses règles et de ses instruments habilitants dans le contexte de la transition de la résidence temporaire à la résidence permanente. Cela comprend la sollicitation des points de vue des provinces et des territoires, ainsi que des intervenants du secteur de l'éducation. Dans le cadre de l'examen, le Ministère examine l'application des dispositions relatives à la double intention afin de clarifier la façon dont l'intention de demeurer au Canada par l'un des chemins de résidence permanente et l'exigence de quitter à la fin du séjour autorisé sont évaluées. Ceci est afin d'améliorer l'uniformité du processus décisionnel et d'accueillir plus d'étudiants talentueux qui deviendront des résidents permanents à l'avenir. Les demandeurs ayant une telle double intention doivent satisfaire aux exigences législatives et réglementaires applicables pour devenir résidents temporaires, y compris convaincre un agent qu'ils ne resteront au Canada que tant qu'ils sont autorisés à le faire, tout comme ils doivent finalement satisfaire aux exigences législatives et réglementaires applicables pour devenir résidents permanents. Des directives pertinentes au contexte des étudiants étrangers pour les agents sur la façon d'évaluer la résidence temporaire, les exigences financières et les critères connexes sont examinées afin de promouvoir l'uniformité et l'équité parmi les décideurs.

Le Ministère étudie également la possibilité de mettre en œuvre une mesure pour permettre la délivrance de permis de travail ouverts aux membres de la famille (c.-à-d. les époux/conjoints de fait et les enfants à charge) de tous les travailleurs étrangers au Canada qui détiennent un permis de travail, y compris un permis de travail postdiplôme, valide pour une durée d'au moins six mois, à quelques exceptions près. Cette approche répondrait à la priorité du mandat de réunification des familles et fournirait une source supplémentaire de main-d'œuvre au Canada.

4.3 Pilier 3 : Améliorer les programmes permanents d'immigration économique et les programmes pilotes

4.3.1 Mise en œuvre de la Classification nationale des professions (CNP) 2021

IRCC mettra en œuvre la version la plus récente du système de la [Classification nationale des professions \(CNP\)](#) – la CNP 2021 – en novembre 2022, en harmonie avec Emploi et Développement social Canada. La CNP est utilisée à l'échelle nationale pour décrire et classer les professions canadiennes. Elle fait l'objet de révisions majeures tous les dix ans, en fonction d'une analyse exhaustive du marché du travail canadien.

La CNP 2021 constitue la plus récente révision majeure, qui, entre autres changements structurels, remplace la structure actuelle des types et des niveaux de compétence de la classification par un nouveau système de six catégories représentant le degré de formation, d'études, d'expérience et de responsabilités (FÉER) requis pour accéder à une profession.

CPN 2016	CPN 2021
Type de compétence 0 Gestion	FÉER 0 Gestion
Niveau de compétence A Postes professionnels – requièrent généralement un diplôme universitaire	FÉER 1 Les professions requièrent généralement un diplôme universitaire
Niveau de compétence B Emplois techniques ou spécialisés – requièrent généralement un diplôme d'études collégiales, une formation spécialisée ou une formation d'apprentissage	FÉER 2 Les professions requièrent habituellement un diplôme d'études collégiales ou une formation d'apprentissage de deux ans ou plus; ou postes de supervision
	FÉER 3 Les professions exigent habituellement un diplôme d'études collégiales ou une formation d'apprentissage de moins de deux ans, ou une formation en cours d'emploi de plus de six mois
Niveau de compétence C Postes intermédiaires – requièrent habituellement une formation de niveau secondaire ou une formation spécifique à la profession	FÉER 4 Les professions requièrent habituellement un diplôme d'études secondaires ou plusieurs semaines de formation en cours d'emploi
Niveau de compétence D Emplois manuels – une formation en cours d'emploi est habituellement fournie	FÉER 5 Les professions requièrent habituellement une brève démonstration du travail, ou ne requièrent pas d'études officielles

L'adoption de la nouvelle structure de la CNP 2021 permettra au Ministère d'intégrer une définition plus nuancée des compétences dans ses programmes d'immigration. Les étrangers ayant de l'expérience de travail dans seize professions supplémentaires pourront ainsi avoir accès aux programmes gérés dans le cadre du système Entrée express, y compris la catégorie de l'expérience canadienne, le principal programme fédéral qui facilite la transition vers la résidence permanente. Les étrangers qui ont de l'expérience de travail dans ces professions continueront d'avoir accès aux voies économiques régionales auxquelles ils sont actuellement admissibles.

Professions qui deviendront admissibles aux programmes gérés dans le cadre du système Entrée express
Commis à la paie
Assistants/assistantes dentaires et auxiliaires dans les laboratoires dentaires
Aides-infirmiers/aides-infirmières, aides-soignants/aides-soignantes et préposés/préposées aux bénéficiaires
Assistants/assistantes techniques en pharmacie et assistants/assistantes en pharmacie
Aides-enseignants/aides-enseignantes aux niveaux primaire et secondaire
Shérifs et huissiers/huissières de justice
Agents/agentes de services correctionnels
Agents/agentes d'application de règlements municipaux et autres agents/agentes de réglementation
Esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé
Personnel d'installation, d'entretien et de réparation d'équipement résidentiel et commercial
Fumigateurs/fumigatrices et préposés/préposées au contrôle de la vermine
Personnel de réparation et d'entretien
Conducteurs/conductrices de camions de transport
Conducteurs/conductrices d'autobus et opérateurs/opératrices de métro ou d'autres transports en commun
Conducteurs/conductrices d'équipement lourd
Monteurs/monteuses d'aéronefs et contrôleurs/contrôleuses de montage d'aéronefs

En 2021, environ 5 000 titulaires de permis de travail avaient un permis délivré en vertu du Programme des travailleurs étrangers temporaires ou du Programme de mobilité internationale pour occuper ces professions. De plus, 2 850 titulaires de permis de travail supplémentaires pour ces professions possédaient un permis délivré entre janvier et juillet 2022 et, d'entre eux, plus de 90 % travaillaient comme conducteurs et aides-infirmiers. Leur inclusion dans les programmes gérés au moyen d'Entrée express optimisera leurs possibilités de devenir résidents permanents.

4.3.2 [Amélioration du processus de reconnaissance des compétences acquises à l'étranger](#)

Le Ministère collabore avec des partenaires pour réaliser des progrès collectifs en matière de reconnaissance des compétences acquises à l'étranger (RCAE) au Canada. Il se concentre sur l'amélioration de l'accès des nouveaux arrivants à l'information sur la reconnaissance des titres de compétence étrangers et sur l'établissement de liens entre les nouveaux arrivants et les

programmes fédéraux, provinciaux ou territoriaux. Cette approche ciblée vise à garantir que les nouveaux arrivants, y compris ceux qui souhaitent passer de la résidence temporaire à la résidence permanente et travailler dans leur domaine de compétence, soient en mesure de prendre des décisions éclairées concernant leur intégration économique et soient au courant des mesures de soutien offertes dans le cadre du processus de reconnaissance des compétences. Dans le cadre de ces travaux, le Ministère finance deux programmes pilotes par l'intermédiaire du Fonds pour l'amélioration de la prestation des services qui mettent à l'essai des approches visant à améliorer le soutien et l'accès aux ressources pour les nouveaux arrivants du secteur de la santé formés à l'étranger :

- **un projet avec l'Alberta International Medical Graduates Association** visant à améliorer l'accès aux ressources pour les diplômés en médecine formés à l'étranger grâce à l'utilisation de plateformes afin de s'assurer qu'ils ont un plan de carrière et qu'ils ont les outils et le soutien nécessaires pour trouver un emploi; et
- **un projet avec le Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario (CHEO)** afin de relever les défis liés à la reconnaissance des compétences auxquels se heurtent les professionnels de la santé formés à l'étranger (PSFE). Le CHEO travaille avec plus de 250 partenaires en vue d'améliorer et de renforcer une communauté de pratique intersectorielle qui permettra la création de réseaux professionnels et améliorera l'accès aux PSFE afin de comprendre et de surmonter les obstacles à la reconnaissance des titres de compétence.

Le travail du Ministère s'ajoute à celui d'Emploi et Développement social Canada, le ministère fédéral qui dirige le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers avec un budget annuel de 27,1 millions de dollars dédié à ce programme. Dans le cadre du budget de 2022, le gouvernement a annoncé un investissement supplémentaire de 115 millions de dollars sur cinq ans et de 30 millions de dollars par la suite pour l'élargissement du Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers, élargissement qui sera d'abord axé sur le soutien à l'intégration des professionnels de la santé formés à l'étranger au marché du travail canadien. Depuis 2015, le Programme a investi près de 125 millions de dollars dans 90 projets visant à soutenir les nouveaux arrivants qualifiés. Il a soutenu plus de 4 300 nouveaux arrivants qualifiés grâce à des mesures directes d'aide à l'emploi et des milliers d'autres grâce à l'amélioration des systèmes. En outre, depuis juillet 2018, plus de 17 000 nouveaux arrivants qualifiés ont reçu des prêts et/ou des services de soutien.

Ce sont d'abord les provinces et les territoires qui ont compétence sur les professions réglementées et les métiers spécialisés, y compris les professions de la santé réglementées, et ils délèguent aux organismes et aux associations de réglementation professionnelle les pouvoirs relatifs aux professions qui sont considérées comme réglementées dans la province ou le territoire en question. Plusieurs provinces et territoires ont pris des mesures pour améliorer le soutien et éliminer les obstacles pour les professionnels formés à l'étranger, y compris ceux du secteur de la santé. Le ministre et le Ministère ont mobilisé des partenaires provinciaux et

territoriaux et poursuivront les discussions sur l'amélioration de la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger.

4.3.3 Améliorations au Programme pilote sur l'agroalimentaire

Le Ministère évalue le Programme pilote sur l'agroalimentaire et explore les prochaines étapes, puisque le programme doit prendre fin en mai 2023. Des travaux sont en cours pour explorer des ajustements potentiels au programme en vue de continuer à faciliter la transition vers la résidence permanente des travailleurs expérimentés du secteur de l'agroalimentaire. L'une des options envisagées est la prolongation du programme pilote pour continuer à accepter des demandes au-delà de la date limite prévue, jusqu'à concurrence de deux années supplémentaires. Le Ministère pourrait ainsi recueillir des données sur une plus longue période et mieux évaluer l'efficacité de cette voie d'accès propre au secteur. En outre, le Ministère étudie des options en vue d'élargir le programme pilote aux personnes qui n'ont pas de lettre d'offre d'emploi, mais qui remplissent tous les autres critères.

4.3.4 Faciliter la transition des médecins

De nombreuses professions de la santé sont considérées comme « hautement spécialisées » aux fins des programmes d'immigration économique permanente au Canada, ce qui rend les admissibles aux programmes fédéraux pour travailleurs hautement qualifiés ainsi qu'au Programme des candidats des provinces, gérés par le système Entrée express.

Pour appuyer l'attraction et le maintien en poste des médecins dans diverses régions du pays, le Ministère cherche à accélérer les délais de traitement en éliminant les obstacles auxquels doivent faire face les provinces, les territoires et les médecins afin de tirer parti du système de gestion des demandes Entrée express pour leur demande de résidence permanente.

Une telle mesure viserait à reconnaître les caractéristiques uniques du système de santé public du Canada et le paiement selon un modèle de rémunération à l'acte, et contribuerait à éliminer les obstacles actuels lorsqu'un besoin lié au marché du travail est confirmé par une autorité de santé publique provinciale ou territoriale.

Bien que les programmes fédéraux pour travailleurs hautement qualifiés d'IRCC soient bien placés pour répondre aux besoins de main-d'œuvre à long terme dans le secteur de la santé, de nombreuses personnes peuvent encore se heurter à des obstacles pour travailler au Canada en raison des difficultés liées à la reconnaissance des titres de compétence étrangers. La coopération entre les gouvernements et les organismes de réglementation est essentielle à l'élimination des obstacles à la reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger. Voir également la section 4.3.2 « Améliorations apportées au processus de reconnaissance des titres de compétence étrangers ».

Le Ministère continuera de mobiliser les provinces et les territoires pour trouver des façons de simplifier le processus, de fournir des renseignements et d'encourager les étrangers à amorcer le processus de permis avant leur arrivée.

4.3.5 Avenir des programmes à l'intention des aides familiaux

Des travaux sont en cours pour accélérer le traitement des demandes d'aides familiaux et pour établir la voie à suivre en prévision de l'expiration du Programme pilote des gardiens d'enfants en milieu familial et du Programme pilote des aides familiaux à domicile en juin 2024. Plus particulièrement, des mesures à court terme sont en cours d'élaboration pour réduire le nombre de demandes d'aides familiaux, accorder la priorité à la délivrance de permis de travail et faciliter la transition vers la résidence permanente pour les aides familiaux une fois qu'ils ont accumulé de l'expérience de travail au Canada.

Les politiques et les programmes futurs à l'intention des aides familiaux seront élaborés dans le but de réduire au minimum leur vulnérabilité et de faciliter leur recours aux voies d'accès à la résidence permanente. Ils veilleront à appuyer les besoins du marché du travail en matière de soins de santé et de services de garde d'enfants abordables – deux secteurs fortement touchés par la pandémie de COVID-19.

4.3.6 Appui à la transition des étudiants étrangers

Pour être admissibles aux points pour les études au Canada dans Entrée express, les étudiants doivent généralement terminer une partie de leurs études au Canada, en personne et à temps plein. Le 26 juillet 2022, IRCC a mis en place des exemptions à ces exigences afin que les candidats d'Entrée express ayant étudié en ligne dans un établissement d'enseignement canadien pendant la pandémie puissent recevoir des points pour les études au Canada. Ces changements s'appliquent aux candidats d'Entrée express qui ont obtenu un diplôme d'études canadien entre mars 2020 et août 2022.

Les candidats inscrits dans un établissement d'enseignement canadien au cours de cette période et qui ont terminé jusqu'à 100 % de leurs études en ligne seront en mesure de recevoir les points pour les études au Canada, ce qui les rend plus susceptibles de recevoir une invitation à présenter une demande de résidence permanente. Ces mesures s'harmonisent avec les changements stratégiques temporaires apportés au Programme de permis de travail postdiplôme et feront en sorte que tous les candidats qui ont reçu un tel permis recevront aussi des points pour les études au Canada dans Entrée express.

IRCC examine également la façon dont les étudiants étrangers acquièrent de l'expérience de travail significative au cours de leurs études et évalue s'il peut tirer parti de mécanismes pour aider ces étudiants à participer au marché du travail. À l'heure actuelle, le Ministère évalue les compromis à faire entre la réduction des exigences administratives relatives aux programmes

d'enseignement coopératifs et d'apprentissage intégré au travail et les risques possibles pour l'intégrité qui pourraient en découler. Comme pour tout changement réglementaire, IRCC doit trouver l'équilibre entre les mesures de facilitation et les vérifications de l'intégrité des programmes afin de s'assurer que les étudiants étrangers bénéficient d'une expérience scolaire positive et de bonne qualité pendant leur séjour au Canada.

Enfin, un engagement clé de la lettre de mandat du ministre est la création d'une voie d'accès plus claire vers la résidence permanente pour les étudiants étrangers. IRCC a récemment testé de nouvelles approches en mettant en œuvre des mesures qui ont accordé à certains diplômés étrangers plus de temps pour rester au Canada et continuer à acquérir une expérience professionnelle susceptible de les mettre sur la voie de la résidence permanente. IRCC évaluera l'incidence de ces mesures et intégrera des leçons et des idées dans une révision stratégique du Programme des étudiants étrangers. Le Ministère explore des options pour la création de voies d'accès à la résidence permanente supplémentaires à l'intention des étudiants étrangers, en particulier si leurs études, leur formation ou leur expérience de travail sont pertinentes pour aider à répondre aux nouvelles priorités économiques du Canada. Le gouvernement entend collaborer avec les provinces, les territoires et les intervenants quant à la façon d'améliorer le programme en fonction de la sélection, du recrutement et de la rétention.

4.4 Pilier 4 : Aider les collectivités à attirer et à retenir les nouveaux arrivants, notamment par l'immigration francophone

En plus de l'ensemble des programmes d'immigration économique régionaux existants, le Ministère travaille actuellement à l'élaboration d'un Programme des candidats des municipalités (PCM) en consultation avec les intervenants, les provinces et les territoires. L'exigence de présenter un plan annuel des niveaux d'immigration pour les résidents permanents fournit également la possibilité de prendre en considération un soutien pour d'autres admissions au titre des programmes économiques régionaux comme le programme d'immigration au Canada atlantique et le Programme des candidats des provinces.

De plus, le gouvernement continue de travailler avec les provinces, les territoires et les employeurs à des voies d'accès novatrices vers la résidence permanente, notamment dans le cadre du Programme des candidats des provinces, qui offre aux provinces et aux territoires la souplesse nécessaire pour adapter et faire évoluer leurs volets d'immigration afin de cibler les secteurs prioritaires en fonction des besoins de leurs marchés du travail respectifs. On peut en voir des exemples dans des volets comme le volet pilote des compétences difficiles à trouver de la Saskatchewan, qui aide les travailleurs ayant des offres d'emploi dans des professions admissibles à forte demande à venir travailler dans la province, ainsi que le volet des professions en demande de l'Île-du-Prince-Édouard, qui permet aux employeurs ayant des besoins dans des professions à forte demande précises d'offrir des emplois à des candidats ayant au moins une année d'expérience professionnelle directement liée.

Le gouvernement s'est engagé à collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour favoriser l'assouplissement du Programme des candidats des provinces et améliorer l'harmonisation avec les programmes d'immigration fédéraux. Le Ministère a aussi entrepris de travailler avec les provinces et les territoires pour minimiser le chevauchement dans l'évaluation et le traitement des demandes et améliorer encore davantage l'efficacité du Programme des candidats des provinces.

Le gouvernement a également annoncé récemment²³ l'élargissement du Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord afin d'accroître les avantages de l'immigration dans les 11 communautés participantes. Les améliorations apportées comprendront la prorogation de la participation aux communautés jusqu'en 2024, date à laquelle le programme pilote prendra fin. Elles comprendront également l'élargissement des limites de certaines communautés afin que ces dernières tirent le maximum d'avantages du programme pilote en incluant un plus grand nombre d'employeurs ayant des besoins de recrutement diversifiés, et afin de soutenir l'inclusion d'autres communautés francophones.

Comme les résidents temporaires sont souvent surreprésentés dans les grands centres de population du Canada, les régions qui n'ont pas suffisamment de travailleurs temporaires pour répondre à leurs besoins en main-d'œuvre peuvent tirer parti des programmes régionaux pour attirer et retenir de nouveaux arrivants qualifiés qui ont la capacité de s'établir économiquement et qui ont l'intention de résider dans ces juridictions.

Ces programmes peuvent également aider les travailleurs étrangers temporaires qui travaillent actuellement dans une région. Puisqu'ils vivent et travaillent déjà dans la région, le Ministère a entièrement confiance en leur capacité de s'établir économiquement et en leur intention de résider.

4.4.1 Immigration francophone

IRCC explore des moyens de tirer profit des voies d'accès à la résidence temporaire existantes pour promouvoir l'immigration francophone, et plus particulièrement pour soutenir les communautés de langue officielle en situation minoritaire hors Québec. Il envisage actuellement de mettre à jour l'orientation stratégique afin d'inclure les étrangers qui présentent une demande afin de travailler aux niveaux de compétence C et D de la CNP (études secondaires et formation en cours d'emploi, respectivement). Cette mesure contribuerait à remédier aux pénuries de main-d'œuvre, à promouvoir la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire hors Québec et à atteindre l'un des trois objectifs de la Stratégie d'immigration francophone du gouvernement du Canada, soit la cible de 4,4 % d'immigrants francophones hors Québec d'ici 2023. Elle s'accompagnerait d'une solide stratégie de communication visant à accroître la compréhension et la connaissance de ce volet

²³ Gouvernement du Canada. (2022). Communiqué de presse, 26 août 2022 [Accroître les avantages de l'immigration dans les collectivités rurales et nordiques](#)

par les employeurs canadiens afin de mieux soutenir l'entrée de travailleurs francophones au Canada.

Le Ministère effectuera également une analyse de l'ensemble actuel de ses voies d'accès en matière d'immigration, y compris celles qui facilitent la transition des résidents temporaires d'expression française, dans le cadre du travail de soutien à l'immigration francophone et dans le but d'élaborer une feuille de route comportant des options concrètes pour éliminer les obstacles à l'immigration des demandeurs francophones, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Canada.

IRCC continuera également de travailler à l'atteinte de la cible actuelle de 4,4 % d'ici 2023, de mettre en œuvre les mesures d'immigration francophone du projet de loi C-13 (en attente de la sanction royale) et de collaborer avec d'autres ministères fédéraux, les provinces et les territoires ainsi que les intervenants pour appuyer l'immigration francophone, notamment la Stratégie en matière d'immigration francophone du Ministère.

Le gouvernement reconnaît que l'immigration est essentielle à la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire partout au pays. L'immigration francophone joue un rôle important dans le maintien du caractère bilingue du Canada et constitue une priorité ministérielle.

4.5 Pilier 5 : Renforcer la capacité opérationnelle

Le gouvernement du Canada continue de s'efforcer de mettre en place un système d'immigration moderne et numérique afin d'accélérer le traitement et de mieux servir les nouveaux arrivants au Canada. Dans le cadre des efforts visant à assurer la réactivité et la pertinence continues du système d'immigration à court et à long termes et à aider le Canada à demeurer une destination de choix, le gouvernement du Canada s'est engagé à investir 827,3 millions de dollars pour optimiser les processus opérationnels, renouveler les technologies et simplifier les politiques et les programmes. Grâce à cet investissement, IRCC vise à offrir une nouvelle plateforme informatique de base, ainsi que d'autres outils et capacités technologiques, afin de transformer le Ministère en une organisation numérique capable de mieux gérer l'identité des clients, d'offrir de nouveaux services aux clients, d'améliorer la réactivité des programmes, de renforcer la collaboration avec les partenaires de prestation de services et les intervenants et d'accélérer le traitement des demandes. Un financement supplémentaire de 85 millions de dollars a été annoncé pour aider à rétablir les normes de service de traitement dans divers programmes d'ici la fin de l'année. De plus, IRCC renforcera sa capacité de traitement et réduira les arriérés grâce à l'embauche de 1 250 nouveaux employés d'ici la fin de l'automne 2022. Ces investissements aideront les résidents temporaires qui ont présenté une demande de résidence permanente ou qui prévoient le faire. À l'appui des efforts de réduction des arriérés de traitement, le ministre dispensera de l'exigence de se soumettre à

un examen médical aux fins d'immigration les demandeurs de la résidence temporaire et de la résidence permanente qui se trouvent déjà au Canada et qui répondent à certains critères. Cette dispense permettra de réduire les coûts et le nombre d'étapes à suivre pour les demandeurs à faible risque.

Afin de mieux soutenir les demandeurs de la résidence permanente, le Ministère a élargi le portail de demande numérique et inclut maintenant la majorité des demandeurs de la résidence permanente dans la transition vers un processus 100 % numérique qui débutera le 23 septembre 2022. De plus, un nouvel outil de suivi des demandes de résidence permanente a été lancé en février 2022 pour les conjoints et les personnes à charge afin de permettre aux clients d'accéder facilement aux renseignements sur leur demande et à l'état de leur demande en ligne. Un total de 7 autres programmes de résidence temporaire et de résidence permanente seront intégrés à l'outil d'ici le printemps 2023. Le Ministère met également en œuvre des stratégies de gestion des demandes, par exemple dans le cadre des programmes fédéraux pour travailleurs hautement qualifiés gérés par le système Entrée express, afin de veiller à ce que les nouvelles demandes et les nouveaux arriérés soient entièrement harmonisés avec les places existantes afin d'éliminer les arriérés et d'accélérer le traitement. De plus, comme mentionné au pilier 4, le gouvernement collabore avec les provinces et les territoires afin de réduire le dédoublement et d'améliorer l'efficacité au sein du Programme des candidats des provinces.

Pour ce qui est des travailleurs temporaires, le budget de 2022 prévoit 385,7 millions de dollars sur cinq ans et 86,5 millions de dollars par la suite pour IRCC et ses partenaires fédéraux afin d'assurer l'entrée rapide et efficace des travailleurs étrangers temporaires pour répondre aux besoins des employeurs et pourvoir des postes essentiels sur le marché du travail.

IRCC cherche également des moyens de limiter la perturbation de leur capacité de travailler au Canada, ce qui leur permettra ainsi de continuer à acquérir de l'expérience de travail au pays afin d'être admissibles à la résidence permanente. En particulier, le Ministère étudie des façons de rationaliser le processus de renouvellement du permis de travail pour les titulaires à faible risque actuels qui ne souhaitent pas modifier les conditions de leur permis en utilisant des solutions technologiques et un processus décisionnel stratégique fondé sur le risque afin de cerner les cohortes ne nécessitant qu'un effort de traitement minimal. Ces solutions permettront aux étrangers qui se trouvent au Canada de continuer à gagner leur vie tout en contribuant à la reprise économique du Canada après la pandémie.

En 2021, le Canada a accueilli le plus grand nombre de résidents permanents jamais accueillis en une seule année, soit quelque 406 000, dont bon nombre visaient à combler de graves pénuries de main-d'œuvre dans les secteurs des services essentiels. En date de juillet 2022, près de 275 000 résidents permanents avaient été accueillis depuis le début de l'année, de partout dans le monde, dans le cadre de nos programmes, et la plupart d'entre eux contribueront au marché du travail.

5. [Conclusion](#)

En somme, le gouvernement dispose d'un ensemble de mesures, actuelles et futures, et continue d'examiner les faits et d'envisager des améliorations pour soutenir la transition des travailleurs étrangers temporaires et des nouveaux diplômés étrangers vers la résidence permanente, suivant l'engagement de la lettre de mandat du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté visant à élargir les voies d'accès à la résidence permanente pour les étudiants étrangers et les travailleurs étrangers temporaires au moyen du système Entrée express et à remédier au resserrement du marché du travail dans divers secteurs et niveaux de compétence. Citons notamment la mise en place de la sélection par catégorie, la mise en œuvre de la Classification nationale des professions (CNP) de 2021 en novembre 2022, l'élaboration de voies simplifiées de travail et de résidence permanente pour les étudiants étrangers diplômés hautement qualifiés, dans les secteurs en demande, et la prolongation des programmes pilotes existants, comme le Programme pilote sur l'agroalimentaire. Chacune de ces mesures permettra de réaliser des progrès importants vers la réalisation de l'engagement pris dans le cadre du mandat.

Le Ministère vise à se doter d'un système d'immigration économique novateur, bien géré, responsable et adapté aux besoins du marché du travail canadien, et qui s'appuie sur des données probantes. En mettant à l'essai de nouvelles approches et en entreprenant des évaluations de routine, des projets de recherche et des analyses de programme régulières, le Ministère continuera d'examiner des façons d'améliorer ou d'élargir les voies d'accès à la résidence permanente.

Annexe 1

Admissions de résidents permanents sélectionnés au titre de la catégorie de l'immigration économique ayant précédemment été titulaires de permis de travail, par catégorie d'immigration et niveau de compétence; 2019 et 2021 (demandeurs principaux et famille)

Catégorie d'immigration	Niveau de compétence de la profession visée	2019	2021
	0 – Gestionnaires	110	95
	A – Professionnels	140	250
	B – Main-d'œuvre qualifiée et technique	630	955
	C – Main-d'œuvre qualifiée intermédiaire et de bureau	610	1 475
	Étudiants	--	15
	Nouveaux travailleurs	390	660
	Autres non-travailleurs	--	35
	Niveau de compétence non indiqué	10	--
Total – Programme pilote d'immigration au Canada atlantique		1 900	3 485
	0 – Gestionnaires	1 705	7 550
	A – Professionnels	6 915	20 070
	B – Main-d'œuvre qualifiée et technique	7 680	49 915
	C – Main-d'œuvre qualifiée intermédiaire et de bureau	10	35
	D – Élémentaires et manœuvres	--	--
	Élèves	15	70
	Nouveaux travailleurs	4 685	19 895
	Autres non-travailleurs	20	30
	Niveau de compétence non indiqué	--	--
Total – Catégorie de l'expérience canadienne		21 035	97 570
	A – Professionnels	--	0
	B – Main-d'œuvre qualifiée et technique	15	0
	C – Main-d'œuvre qualifiée intermédiaire et de bureau	1 175	100
	Étudiants	5	--
	Nouveaux travailleurs	155	15
Total – Programmes à l'intention des aides familiaux		1 355	115
	B – Main-d'œuvre qualifiée et technique	430	110

	Nouveaux travailleurs	195	95
	Autres non-travailleurs	0	--
Total – Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral)		625	205
	0 – Gestionnaires	340	100
	A – Professionnels	1 525	425
	B – Main-d’œuvre qualifiée et technique	430	105
	C – Main-d’œuvre qualifiée intermédiaire et de bureau	0	0
	D – Élémentaires et manœuvres	0	0
	Étudiants	--	0
	Nouveaux travailleurs	860	250
	Autres non-travailleurs	10	--
	À la retraite	0	0
Total – Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)		3 170	885
	0 – Gestionnaires	1 805	1 680
	A – Professionnels	2 360	2 580
	B – Main-d’œuvre qualifiée et technique	10 340	9 530
	C – Main-d’œuvre qualifiée intermédiaire et de bureau	3 000	3 170
	D – Élémentaires et manœuvres	900	1 035
	Étudiants	190	165
	Nouveaux travailleurs	8 415	8 335
	Autres non-travailleurs	650	420
	À la retraite	--	--
	Niveau de compétence non indiqué	100	60
Total – Programme des candidats des provinces		27 760	26 965
	0 – Gestionnaires	0	35
	A – Professionnels	0	15
	B – Main-d’œuvre qualifiée et technique	0	115
	C – Main-d’œuvre qualifiée intermédiaire et de bureau	0	50
	D – Élémentaires et manœuvres	0	--
	Nouveaux travailleurs	0	70
	Autres non-travailleurs	0	--
	Niveau de compétence non indiqué	0	--
Total – Programme pilote d’immigration dans les communautés rurales et du Nord		0	295
	0 – Gestionnaires	0	965

	A – Professionnels	0	1 630
	B – Main-d’œuvre qualifiée et technique	0	9 335
	C – Main-d’œuvre qualifiée intermédiaire et de bureau	0	5 555
	D – Élémentaires et manœuvres	0	1 640
	Étudiants	0	15
	Nouveaux travailleurs	0	2 355
	Autres non-travailleurs	0	--
	Niveau de compétence non indiqué	0	80
Total – Voie d’accès de la résidence temporaire à la résidence permanente		0	21 585
	0 – Gestionnaires	10	20
	A – Professionnels	--	10
	B – Main-d’œuvre qualifiée et technique	--	50
	C – Main-d’œuvre qualifiée intermédiaire et de bureau	--	15
	D – Élémentaires et manœuvres	0	30
	Étudiants	20	10
	Nouveaux travailleurs	135	115
	Autres non-travailleurs	5	10
	Niveau de compétence non indiqué	0	0
Total – Autre*		175	260
Total		56 020	151 365

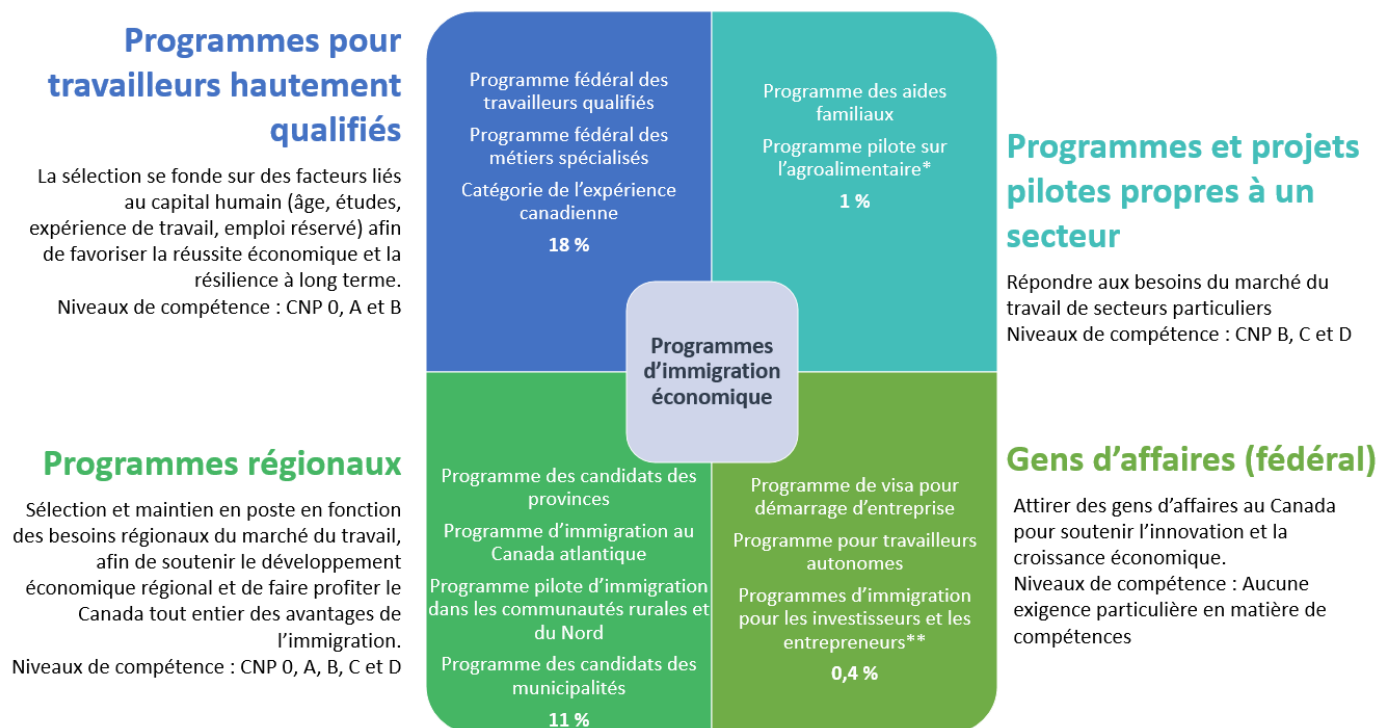
* La catégorie « Autre » comprend le Programme pilote sur l’agroalimentaire et les catégories d’immigration suivantes : entrepreneurs, investisseurs, travailleurs autonomes et démarrage d’entreprise

Remarques

- Les données découlent d’estimations préliminaires et sont sujettes à changement.
- Les valeurs entre zéro et cinq sont représentées par « -- ». Cette façon de faire a pour but d’éviter que des personnes puissent être identifiées au moment où les données d’IRCC sont recueillies et comparées à d’autres statistiques accessibles au public. Toutes les autres valeurs sont arrondies au multiple de 5 le plus près pour la même raison; en raison de cet arrondissement, il est possible que la somme des données ne corresponde pas aux totaux mentionnés.

Annexe 2

Cette figure donne un aperçu de la répartition des programmes économiques selon les objectifs qu'ils atteignent (travailleurs hautement qualifiés, régions, secteurs, gens d'affaires) et de la correspondance avec les différents niveaux de compétence obtenus dans le cadre des programmes par catégorie de la CNP. De plus, elle indique la proportion (%) de demandeurs principaux sélectionnés pour chacun des groupes économiques par rapport à l'ensemble des admissions d'immigrants, comme indicateur de la capacité des divers programmes à atteindre leurs objectifs (selon les admissions de 2019).



*Le Programme pilote sur l'agroalimentaire et le Programme des candidats des municipalités sont inclus dans le graphique comme programmes actuels et futurs, mais ne sont pas reflétés dans l'élément de données qui les précède. Les politiques d'intérêt public temporaires mises en œuvre après 2019 ne sont pas comprises.

**Les programmes d'immigration pour les investisseurs et les entrepreneurs sont reflétés dans les données de ce graphique, mais ce sont des programmes fermés.